

LA PRÉDESTINATION CONSIDÉRÉE CALMEMENT

John Wesley

Arminianisme évangélique

2023

Publication : Site internet *Arminianisme Évangélique*, 2023-09-17. Disponible à partir de : <https://arminianisme-evangelique.fr/>

Source : WESLEY, John. Predestination calmly considered [1^{ère} ed. 1752]. In : *The Works of the Rev. John Wesley*. London : Wesleyan conference office, 1872, vol. 10, p. 204-259. Disponible à l'adresse : <https://books.google.fr/books?id=TZBKAAAAYAAJ&pg=PA204>

Traduction française : MUNCH J.

Source des citations bibliques (sauf indication contraire) : *La Sainte Bible : nouvelle édition de Genève 1979*. Genève : Société Biblique de Genève, 1979.

Note du traducteur : Des titres de sections ont été rajoutés au texte original dans l'intention d'en faciliter la lecture.

« Que jusqu'à l'apogée de ce grand argument, je puisse affirmer l'éternelle Providence, et justifier les voies de Dieu avec l'homme. » - MILTON.

1. Introduction

1. Je suis enclin à croire que beaucoup de ceux qui jouissent de « la foi qui est agissante par l'amour » peuvent se souvenir d'un moment où la puissance du Très-Haut a agi sur eux d'une manière éminente ; quand la voix du Seigneur a abaissé les montagnes, a mis en pièces tous les rochers, et a répandu puissamment son amour dans leurs cœurs, par le Saint-Esprit qui leur a été donné. À ce moment-là, il est certain qu'ils n'avaient pas le pouvoir de résister à la grâce de Dieu. Ils n'étaient alors pas plus capables d'arrêter le cours de ce torrent qui emportait tout devant lui, que d'endiguer de leur main les flots de la mer, ou d'arrêter le soleil au milieu du ciel.

2. Les enfants de Dieu peuvent continuellement observer comment son amour les conduit de foi en foi ; avec quelle tendresse Il veille sur leurs âmes ; avec quel soin Il les ramène s'ils s'égarèrent, et ensuite Il les maintient dans sa voie, afin que leurs pas ne glissent pas ! Ils ne peuvent qu'observer à quel point Il ne veut pas les laisser cesser de le servir ; et comment, malgré l'obstination de leurs volontés et la sauvagerie de leurs passions, Il poursuit son œuvre, en vainqueur et pour vaincre, jusqu'à ce qu'Il ait mis tous ses ennemis sous ses pieds.

3. Plus cette œuvre est poursuivie dans leurs cœurs, plus ils s'écrient avec ferveur : « Non pas à nous, Éternel, non pas à nous, mais à ton nom donne gloire, à cause de ta bonté, à cause de ta fidélité ! » d'autant plus profondément qu'ils sont convaincus que « c'est par la grâce que nous sommes sauvés, par le moyen de la foi. Ce n'est point par les œuvres, afin que personne ne se glorifie » ; que nous ne sommes pas pardonnés et acceptés par Dieu à cause de tout ce que nous avons fait, mais entièrement et uniquement à cause de Christ, de ce qu'il a fait et souffert pour nous, d'autant plus assurément qu'ils savent que la condition de cette acceptation est la foi seule, et que devant un tel don de Dieu aucune bonne œuvre ne peut être faite, aucune qui n'ait en elle la nature du péché.

4. Avec quelle facilité un croyant pourrait-il déduire, de ce qu'il a expérimenté dans sa propre âme, que la vraie grâce de Dieu agit toujours irrésistiblement en chaque croyant ! que Dieu achèvera partout où il a commencé cette œuvre, de sorte qu'il est impossible à tout croyant de tomber en disgrâce ! et, enfin, que la raison pour laquelle Dieu donne cela à certains seulement et non à d'autres, c'est que, de sa propre volonté, sans aucun égard préalable ni pour leur foi ni pour leurs œuvres, il les a absolument, inconditionnellement, prédestinés à la vie, avant la fondation du monde !

2. L'affirmation réformée de la double prédestination

5. A ce sujet, dans « La confession de foi protestante », rédigée à Paris, en l'an 1559, nous trouvons ces propos :

« Nous croyons que de cette corruption et condamnation générale en laquelle tous hommes sont plongés, Dieu retire ceux qu'en son conseil éternel et immuable, il a élu par sa seule bonté et miséricorde en notre Seigneur Jésus-Christ, sans considération de leurs œuvres, laissant les autres en cette même corruption et condamnation. » (Article 12.)

6. Les théologiens hollandais, assemblés à Dordrecht en l'an 1618, parlèrent d'une manière semblable. Leurs propos sont les suivants :

« Alors que, dans le temps, Dieu a accordé la foi à certains, et pas à d'autres, cela procède de son décret éternel ; selon lequel il adoucit le cœur des élus, et laisse ceux qui ne sont pas élus dans leur méchanceté et leur dureté. »

« Et ici se découvre la différence mise entre des hommes également perdus ; c'est-à-dire le décret d'élection et de réprobation. »

« L'élection est le décret immuable de Dieu, par lequel, avant la fondation du monde, il a choisi en Christ pour le salut un nombre déterminé d'hommes. Cette élection est identique pour tous ceux qui seront sauvés. »

« Tous les hommes ne sont pas élus. Ceux qui ne sont pas élus, ceux que Dieu, dans son bon plaisir immuable a décrété de laisser dans la misère commune et de ne pas leur accorder la foi salvatrice, les laissant dans leurs propres voies, seront condamnés et punis éternellement pour leur incrédulité et aussi pour leurs autres péchés. Ceci est le décret de réprobation. » (Articles 6 et suivants.)

7. De même, dans « La Confession de Foi » présentée par l'Assemblée des Théologiens Anglais et Écossais, en l'an 1646, se trouvent les propos suivants :

« Dieu de toute éternité a immanquablement ordonné tout ce qui devait arriver. »

« Par décret de Dieu, pour la manifestation de sa gloire, certains hommes et anges sont prédestinés à la vie éternelle, et d'autres prédestinés à la mort éternelle. Ces anges et ces hommes ainsi prédestinés et prédéterminés sont conçus de façon particulière et immuable, et leur nombre est si certain et défini qu'il ne peut être ni augmenté ni diminué. »

« Ceux de l'humanité qui sont prédestinés à la vie, Dieu, avant la fondation du monde, les a choisis en Christ pour la gloire éternelle, sans aucune prévoyance de foi ou de bonnes œuvres. »

« Quant au reste de l'humanité, il a plu à Dieu, pour la gloire de son pouvoir souverain sur ses créatures, de passer et de les ordonner au déshonneur et à la colère. » (Chapitre 3.)

Les paroles de M. Calvin, dans ses *Institutions chrétiennes* ne sont pas moins expressives :

« Tous les hommes ne sont pas créés pour le même but ; mais certains sont prédestinés à la vie éternelle, d'autres à la damnation éternelle. Ainsi, selon que tout homme a été créé pour une fin ou pour une autre, nous disons qu'il a été élu, c'est-à-dire prédestiné à la vie, ou réprouvé, c'est-à-dire prédestiné à la damnation. » (Vol. 3, chap. 21, sec. 1.)

3. La réprobation est une conséquence nécessaire de l'élection inconditionnelle

8. En fait, il y en a qui affirment le décret d'élection, mais non le décret de réprobation. Ils affirment que Dieu a, par un décret positif et inconditionnel, choisi certains pour la vie et le salut ; mais non pas qu'il ait, par un tel décret, voué le reste de l'humanité à la destruction. C'est à eux que je m'adresserais en premier. Laissez-moi vous conjurer, frères, par la miséricorde de Dieu, d'élever vos cœurs vers lui, et de le supplier de vous libérer de toute préoccupation, des préjugés mêmes de vos jeunes années, et de tout ce qui pourrait entraver la lumière de Dieu de briller dans vos âmes. Pesons calmement et équitablement ces choses dans la balance du sanctuaire. D'autre part, que tout soit fait dans l'amour et la douceur de la Sagesse, comme il convient à ceux qui combattent sous un seul Capitaine, et qui espèrent humblement être cohéritiers par lui de la gloire qui sera révélée.

Je suis vraiment persuadé que, dans la droiture de votre cœur, vous défendez le décret d'élection inconditionnelle ; et que dans la même droiture vous rejetez et abhorrez celui de la réprobation inconditionnelle. Pourtant considérez, je vous en prie, si vous êtes conséquents avec vous-mêmes ; considérez si cette élection peut être séparée de la réprobation ; si l'un d'eux n'implique pas l'autre, de sorte que, en soutenant l'un, vous devez soutenir les deux.

9. Que le jugement de ceux qui avaient le plus profondément considéré la nature de ces décrets, de l'Assemblée des théologiens anglais et écossais, des Églises réformées tant en France qu'aux Pays-Bas, et de Calvin lui-même, semble dans leurs propres écrits, au-delà de toute possibilité de contradiction. « De la corruption générale », dit l'Église française, « il tire ceux qu'il a élus ; laissant les autres dans la même corruption, selon son décret inamovible. » « Par le décret de Dieu, » dit l'Assemblée des théologiens anglais et écossais, « certains sont prédestinés à la vie éternelle, d'autres prédestinés à la mort éternelle ». « Dieu a une fois pour toutes », dit M. Calvin, « déterminé, par un décret éternel et immuable, à qui il donnerait le salut et qui il vouerait à la destruction. » (*Inst.*, vol. 3, chap. 21, sec. 7.) C'est observable, M. Calvin parle avec un mépris et un dédain absolu de tous ceux qui s'efforcent de séparer l'un de l'autre, qui revendiquent l'élection sans réprobation. « Beaucoup », dit-il, « pour ainsi dire excuser Dieu, s'approprient l'élection et nient la réprobation. Pourtant c'est assez idiot et puéril. Car l'élection ne peut se tenir sans réprobation. Ceux que Dieu ne prend pas en compte, c'est ceux qu'il réprouva. C'est une seule et même chose. » (*Inst.*, vol. 3, chap. 23, sec. 1.)

10. Peut-être qu'après un examen plus approfondi, vous vous retrouverez du même avis. Il se peut que vous croyiez aussi au décret de la réprobation, bien que vous ne le sachiez pas. Ne croyez-vous pas que Dieu, qui a fait « un vase pour l'honneur », en a fait « un autre pour » le « déshonneur » éternel ? Ne croyez-vous pas que les hommes qui « changent la grâce de notre Dieu en dissolution » ont été auparavant déterminés par Dieu à cette condamnation ? Ne pensez-vous pas que pour ce même but, Dieu a suscité Pharaon, afin qu'il puisse montrer sa puissance souveraine dans sa destruction ? et que « J'ai aimé Jacob et j'ai haï Esaü », fait référence à leur état éternel ? Eh bien, dans ce cas, vous tenez à la réprobation inconditionnelle, et vous pensez qu'Ésaü et Pharaon en étaient des exemples, ainsi que tous ces vases faits pour le déshonneur, ces hommes précédemment ordonnés à la condamnation.

11. Pour placer cette question dans une lumière encore plus claire, vous n'avez qu'à répondre à une question : un homme est-il sauvé s'il n'est pas élu ? Est-il possible qu'un non élu puisse être sauvé ? Si vous dites « Non », vous mettez fin au doute. Vous épousez ensemble l'élection et la réprobation. Vous confirmez les paroles de M. Calvin, que « sans réprobation, l'élection elle-même ne peut pas se tenir ». Vous admettez (bien que vous n'en ayez pas eu conscience auparavant), que « celui que Dieu n'élit pas, il le réprouve ».

Essayez, s'il est possible, dans un cas particulier, de séparer l'élection de la réprobation. Prenez un de ceux qui sont censés ne pas être élus ; celui que Dieu n'a pas choisi pour la vie et le salut. Cet homme peut-il être sauvé du péché et de l'enfer ? Vous répondez « Non ». Pourquoi ? « Parce qu'il n'est pas élu. Parce que Dieu a invariablement décrété de sauver tant d'âmes, mais pas plus, et il n'est pas de ce nombre. Dieu a décrété de passer par-dessus lui ; de l'abandonner à la destruction éternelle ; en conséquence de quoi, et par décret irrésistible, cet homme périt éternellement. » Mes frères, il y a peu de différence entre ceci et une réprobation ferme !

12. Permettez-moi de vous demander de vous approprier cette problématique. Au milieu de la vie, vous êtes dans la mort, votre âme est morte pendant que vous vivez, si vous vivez dans le péché, si vous ne vivez pas pour Dieu. Qui peut vous délivrer du corps de cette mort ? Seule la grâce de Dieu en Jésus-Christ notre Seigneur. Pourtant Dieu a décrété de ne donner cette grâce qu'aux autres, et non à vous, pour vous laisser dans l'incrédulité et la mort spirituelle, et pour que cette incrédulité vous punisse de la mort éternelle. Eh bien, vous pouvez crier, même jusqu'à ce que votre gorge soit sèche : « Ô misérable que je suis ! » Car un décret immuable et irrésistible se dresse entre vous et la possibilité même du salut. Allez maintenant et découvrez comment diviser la finesse entre votre être réprouvé et votre être non élu ; comment séparer la réprobation, dans son sens le plus efficace, de l'élection inconditionnelle !

13. Reconnaissez alors que vous croyez en la réprobation. Avouez-le face au soleil. Pour être cohérent avec vous-même, vous devez affirmer ouvertement que « sans réprobation, cette élection ne tient pas ». Vous savez que ce n'est pas possible. Vous savez que si

Dieu a établi un décret selon lequel seuls certains hommes seront sauvés, il est manifestement implicite que tous les autres hommes seront damnés. Si Dieu a décrété que cette partie de l'humanité et aucune autre, ne peut vivre éternellement, vous ne pouvez que voir qu'il a décrété que l'autre partie ne verra jamais la vie. Ô traitons ingénument les uns avec les autres ! Ce à quoi nous tenons vraiment, professons-le ouvertement. Dans ce cas, si le décret de la réprobation est la vérité, il portera la lumière ; car « la parole de notre Dieu subsistera éternellement ».

14. Maintenant donc, sans aucune atténuation d'une part, ni exagération d'autre part, regardons cette doctrine, appelons-la comme il vous plaira, nue et dans sa couleur native. Avant que les fondations du monde ne soient posées, Dieu de sa propre volonté et dans son bon plaisir a fixé un décret concernant tous les hommes qui naîtront jusqu'à la fin du monde. Ce décret a été immuable à l'égard de Dieu et irrésistible à l'égard de l'homme. Ici, il a été ordonné qu'une partie de l'humanité soit sauvée du péché et de l'enfer, et que tout le reste périsse pour toujours et à jamais, sans aide et sans espoir ; qu'aucun d'eux n'ait cette grâce qui seule pouvait les empêcher d'habiter dans des flammes éternelles, Dieu l'a décrété, pour cette seule cause, « parce que c'était son bon plaisir » ; et à cette fin, « pour montrer sa puissance glorieuse et sa souveraineté sur toute la terre ».

15. Maintenant, pouvez-vous, après réflexion, croire cela ? Peut-être direz-vous : « Je n'y pense pas. » Cela n'est pas suffisant. Non seulement vous y pensez (même si cela peut être de manière confuse), mais vous en parlez aussi, chaque fois que vous parlez d'élection inconditionnelle. Vous n'y pensiez pas ? Je n'en suis pas sûr. Ne pensez-vous jamais à Ésaü ou à Pharaon ? Ou, en général, à un certain nombre d'âmes que Dieu seul a ordonné de sauver ? La réprobation se cache dans cette pensée même ; elle est entrée dans votre cœur instantanément et elle y reste aussi longtemps que cette pensée est exprimée. Vous ne pouvez exprimer cette pensée sans parler de réprobation. Certes, celle-ci est couverte de feuilles de figuier, de sorte qu'un œil insouciant ne peut s'apercevoir qu'elle est là. Par contre, si vous observez attentivement, l'élection inconditionnelle ne peut apparaître sans le pied fourchu de la réprobation inconditionnelle.

4. Description de l'élection conditionnelle

16. « Pourtant les Écritures ne parlent-elles pas d'élection ? Elles disent que saint Paul était "un vaisseau élu ou choisi" ; et parlent d'un grand nombre d'hommes comme "élus selon la prescience de Dieu". Vous ne pouvez donc pas nier qu'il existe une chose telle que l'élection. Dans cette mesure, comment la comprenez-vous ? »

Je vais vous le dire, en toute clarté et simplicité. Je crois que cela signifie généralement l'une de ces deux notions : premièrement, une nomination divine de certains hommes en particulier, en vue d'effectuer une œuvre spécifique dans le monde. Cette élection, je la crois non seulement personnelle, mais absolue et inconditionnelle. Ainsi, Cyrus fut élu pour reconstruire le temple, et saint Paul, avec les douze, pour prêcher l'évangile.

Par contre, je ne pense pas que cela ait un lien nécessaire avec la félicité éternelle. Non, il est clair qu'il n'y en a pas ; car celui qui est élu dans ce sens est encore perdu éternellement. « N'ai-je pas choisi » (élu) « vous les douze ? » dit notre Seigneur ; « et pourtant l'un de vous est un démon. » Judas, voyez-vous, a été élu aussi bien que les autres ; pourtant il a son lot avec le diable et ses anges.

17. Je crois que l'élection signifie, deuxièmement, une nomination divine de certains hommes à la félicité éternelle. Néanmoins, je crois que cette élection est conditionnelle, ainsi que la réprobation qui lui est opposée. Je crois que le décret éternel concernant ces deux choses est exprimé dans ces mots : « Celui qui croira sera sauvé ; celui qui ne croira pas sera condamné. » Ce décret, sans doute, Dieu ne le changera pas, et l'homme ne peut y résister. Selon ce décret, tous les vrais croyants sont appelés élus dans l'Écriture, car tous ceux qui persistent dans l'incrédulité sont des réprouvés, c'est-à-dire non approuvés de Dieu et sans discernement touchant les choses de l'Esprit.

18. Or, Dieu, pour qui tout est présent, qui voit toute l'éternité d'un seul coup d'œil, et qui « appelle les choses qui ne sont point comme si elles étaient » ; les choses qui ne sont pas encore comme si elles subsistaient maintenant. Ainsi, il appelle Abraham le « père de plusieurs nations », avant même la naissance d'Isaac. De même, Christ est appelé « l'Agneau immolé dès la fondation du monde » ; bien qu'il n'ait été tué, en fait, que quelques milliers d'années après. De la même manière, Dieu appelle les vrais croyants « élus avant la fondation du monde » ; bien qu'ils n'aient été réellement élus, ou croyants, que bien des siècles après, dans leurs diverses générations. Ce n'est qu'à ce moment-là qu'ils furent réellement élus, lorsqu'ils furent faits « fils de Dieu par la foi ». Alors furent-ils, en fait, « choisis et retirés du monde ; élus, » dit saint Paul, par la foi en la vérité ; ou, comme l'exprime saint Pierre, « élus selon la prescience de Dieu le Père, par la sanctification de l'Esprit ».

5. Incohérence scripturaire de la réprobation inconditionnelle

19. Cette élection, j'y crois aussi fermement que je crois que l'Écriture vient de Dieu. Néanmoins, en l'élection inconditionnelle, je ne peux y croire ; non seulement parce que je ne la trouve pas dans l'Écriture, mais aussi (pour écarter toute autre considération) parce qu'elle implique nécessairement une réprobation inconditionnelle. Proposez-moi toute élection qui n'implique pas de réprobation et je l'accepterai avec plaisir. Pourtant, je ne pourrai jamais accepter la réprobation tant que je crois que l'Écriture vient de Dieu. En effet, je la crois comme étant totalement inconciliable avec toute la portée et la teneur de l'Ancien et du Nouveau Testament.

Que Dieu me donne le désir de mon cœur ! Qu'il accorde la chose que je désire et que même votre esprit soit maintenant libre et calme, et ouvert à la lumière de son Esprit ! Que vous considériez avec impartialité comment il est possible de concilier la réprobation avec les Écritures suivantes :

« Puisque [...] tu as mangé de l'arbre au sujet duquel je t'avais donné cet ordre : Tu n'en mangeras point ! [...] C'est à force de peine que tu en tireras ta nourriture tous les jours de ta vie, » (Genèse 3:17.) La malédiction viendra sur toi et sur ta postérité, non à cause d'un de mes décrets absolus, mais à cause de ton péché.

« Si tu agis bien, tu relèveras ton visage, et si tu agis mal, le péché se couche à la porte. » (Genèse 4:7.) Seul le péché, et non le décret de réprobation, empêche que tu sois accepté.

« Sache donc que c'est l'Éternel, ton Dieu, qui est Dieu. Ce Dieu fidèle garde son alliance et sa miséricorde jusqu'à la millième génération envers ceux qui l'aiment et qui observent ses commandements. Mais il use directement de représailles envers ceux qui le haïssent, et il les fait périr [...] Si vous écoutez ces ordonnances, si vous les observez et les mettez en pratique, l'Éternel, ton Dieu, gardera envers toi l'alliance et la miséricorde qu'il a jurées à tes pères. » (Deutéronome 7:9, 12.)

« Vois, je mets aujourd'hui devant vous la bénédiction et la malédiction : la bénédiction, si vous obéissez aux commandements de l'Éternel, votre Dieu, que je vous prescris en ce jour ; la malédiction, si vous n'obéissez pas. » (Deutéronome 11:26-28.)

« Vois, je mets aujourd'hui devant toi la vie et le bien, la mort et le mal. Car je te prescris aujourd'hui d'aimer l'Éternel, ton Dieu, de marcher dans ses voies, et d'observer ses commandements, ses lois et ses ordonnances, [...] Mais si ton cœur se détourne, [...], je vous déclare aujourd'hui que vous périrez, [...] J'en prends aujourd'hui à témoin contre vous le ciel et la terre : j'ai mis devant toi la vie et la mort, la bénédiction et la malédiction. Choisis la vie, afin que tu vives, toi et ta postérité. » (Deutéronome 30:15-19.)

« L'esprit de Dieu fut sur Azaria, [...] et lui dit : Écoutez-moi, [...] L'Éternel est avec vous quand vous êtes avec lui ; si vous le cherchez, vous le trouverez ; mais si vous l'abandonnez, il vous abandonnera. » (2 Chroniques 15:1, 2.)

« Après tout ce qui nous est arrivé à cause des mauvaises actions et des grandes fautes que nous avons commises [...] recommencerions-nous à violer tes commandements [...] Ta colère n'éclaterait-elle pas encore contre nous jusqu'à nous détruire, sans laisser ni reste ni réchappés ? » (Esdras 9:13, 14.)

« Dieu est puissant, mais il ne rejette personne. » (Job 36:5.) Dans ce cas, peut-il réprover quelqu'un à priori ?

« L'Éternel est bon envers tous, Et ses compassions s'étendent sur toutes ses œuvres. » (Psaume 145:9.)

« Tournez-vous pour écouter mes réprimandes ! Voici, je répandrai sur vous mon Esprit, [...] Puisque j'appelle et que vous résistez, Puisque j'étends ma main et que personne n'y prend garde, [...] Je me moquerai quand la terreur vous saisira, [...] Alors ils

m'appelleront, et je ne répondrai pas ; Ils me chercheront, et ils ne me trouveront pas. » (Proverbes 1:23-28.)

Pourquoi cela ? À cause du décret divin ? Non ; mais « Parce qu'ils ont haï la science, Et qu'ils n'ont pas choisi la crainte de l'Éternel ». (Proverbes 1:29.)

« J'ai tendu mes mains tous les jours vers un peuple rebelle, [...] Vers un peuple qui ne cesse de m'irriter en face, [...] Je leur mesurerai le salaire de leurs actions passées. [...] Et vous fléchirez tous le genou pour être égorgés ; Car j'ai appelé, et vous n'avez point répondu, [...] Vous laisserez votre nom en imprécation à mes élus ; Le Seigneur, l'Éternel, vous fera mourir, Et il donnera à ses serviteurs un autre nom. » (Ésaïe 65:2-15.)

« L'âme qui pèche, c'est celle qui mourra. Le fils ne portera pas » (éternellement) « l'iniquité de son père, et le père ne portera pas l'iniquité de son fils. [...] Ce que je désire, est-ce que le méchant meure ? dit le Seigneur, l'Éternel. N'est-ce pas qu'il change de conduite et qu'il vive ? » (Ézéchiel 18:20, 23.)

« Mais quiconque entend ces paroles que je dis, et ne les met pas en pratique, sera semblable à un homme insensé qui a bâti sa maison sur le sable. » (Matthieu 7:26.) Il ne pourrait pas s'en empêcher s'il y avait été ordonné.

« Alors il se mit à faire des reproches aux villes dans lesquelles avaient eu lieu la plupart de ses miracles, parce qu'elles ne s'étaient pas repenties. Malheur à toi, Chorazin ! malheur à toi, Bethsaïda ! car, si les miracles qui ont été faits au milieu de vous avaient été faits dans Tyr et dans Sidon, il y a longtemps qu'elles se seraient repenties, en prenant le sac et la cendre » (Les habitants de Tyr et Sydon auraient-ils pu se repentir s'ils n'avaient pas été élus ? Les habitants de Bethsaïda auraient-ils pu se repentir s'ils n'avaient pas été élus ? [Dans les deux cas, Jésus envisage la possibilité contraire]). « Et toi, Capernaüm, seras-tu élevée jusqu'au ciel ? Non. Tu seras abaissée jusqu'au séjour des morts ; car, si les miracles qui ont été faits au milieu de toi avaient été faits dans Sodome, elle subsisterait encore aujourd'hui. C'est pourquoi je vous le dis : au jour du jugement, le pays de Sodome sera traité moins rigoureusement que toi. » (Matthieu 11:20-24.)

« Les hommes de Ninive se lèveront, au jour du jugement, avec cette génération et la condamneront, parce qu'ils se repentirent à la prédication de Jonas ; et voici, il y a ici plus que Jonas. » (Matthieu 12:41.)

À quoi cela servirait-il donc, si les hommes de Ninive étaient élus, et que cette génération d'hommes ne l'était pas ?

« Il vous a été donné de connaître les mystères du royaume des cieux, et que cela ne leur a pas été donné. Car on donnera à celui qui a » (c'est-à-dire utilise ce qu'il a), « et il sera dans l'abondance, mais à celui qui n'a pas on ôtera même ce qu'il a. » (Matthieu 13:11, 12.)

« Les conviés n'en étaient pas dignes » (Matthieu 22:8,) ils ont été exclus du mariage de l'Agneau : pourquoi cela ? Parce qu'« ils ne voulurent pas venir ». (Verset 3.)

L'ensemble du chapitre vingt-cinq requiert et récompensera votre considération la plus sérieuse. Si vous pouvez concilier la réprobation inconditionnelle avec cela, vous pouvez la concilier avec le dix-huitième d'Ezéchiel.

« Et ce jugement c'est que, la lumière étant venue dans le monde, les hommes ont préféré les ténèbres à la lumière, ». (Jean 3:19.)

« Comment pouvez-vous croire, vous qui tirez votre gloire les uns des autres, et qui ne cherchez point la gloire qui vient de Dieu seul ? » (Jean 5:44.) Observez la raison pour laquelle ils ne pouvaient pas croire : Elle ne se trouve pas en Dieu, mais en eux-mêmes.

« Que ton argent périsse avec toi ! » (Et c'est sans doute le cas.) « Il n'y a pour toi ni part ni lot dans cette affaire, car ton cœur n'est pas droit devant Dieu. Repens-toi donc de ta méchanceté, et prie le Seigneur pour que la pensée de ton cœur te soit pardonnée, s'il est possible ; » (Actes 8:20-22.) Ainsi, saint Pierre n'avait pas pensé à une réprobation inconditionnelle, même dans le cas de Simon le magicien.

« Ils sont donc inexcusables, car ayant connu Dieu, ils ne l'ont point glorifié comme Dieu [...] C'est pourquoi Dieu les a livrés à l'impureté, [...] eux qui ont changé la vérité de Dieu en mensonge [...] C'est pourquoi Dieu les a livrés à des passions infâmes [...] Comme ils ne se sont pas souciés de connaître Dieu, Dieu les a livrés à leur sens réprouvé, pour commettre des choses indignes ». (Romains 1 :20-28.)

« Ceux qui périssent parce qu'ils n'ont pas reçu l'amour de la vérité pour être sauvés. Aussi Dieu leur envoie-t-il une puissance d'égarement, pour qu'ils croient au mensonge, afin que tous ceux qui n'ont pas cru à la vérité, mais qui ont pris plaisir à l'injustice, soient condamnés. » (2 Thessaloniens 2 :10-12)

20. Comment concilierez-vous la réprobation inconditionnelle avec les Écritures suivantes, qui déclarent que la volonté de Dieu est que tous soient sauvés ?

« Appelez aux noces tous ceux que vous trouverez. ». (Matthieu 22 :9.)

« Allez par tout le monde, et prêchez la bonne nouvelle à toute la création. » (Marc 16:15.)

« Comme il approchait de la ville, Jésus, en la voyant, pleura sur elle, et dit: Si » (plutôt que « Comme ») « toi aussi, au moins en ce jour qui t'est donné, tu connaissais les choses qui appartiennent à ta paix ! » (Luc 19:41-42.)

« Je dis ceci, afin que vous soyez sauvés. » (Jean 5:34,) Alors même qu'ils persécutaient Jésus: « les Juifs poursuivaient Jésus » (verset 16,), et déplore leur comportement : « Et vous ne voulez pas venir à moi pour avoir la vie ! » (Verset 40.)

« Le Dieu qui a fait le monde et tout ce qui s’y trouve, [...] lui qui donne à tous la vie, la respiration, et toutes choses. Il a fait que tous les hommes, sortis d’un seul sang, habitent sur toute la surface de la terre, [...] il a voulu qu’ils cherchent le Seigneur ». (Actes 17:24-27.) Remarquez que c’était le but de Dieu en créant toutes les nations sur la terre.

« Comme par une seule offense la condamnation a atteint tous les hommes, de même par un seul acte de justice la justification qui donne la vie s’étend à tous les hommes. » (Romains 5:18.)

« Un même Seigneur, qui est riche » (en miséricorde) « pour tous ceux qui l’invoquent ». (Romains 10:12.)

« Cela est bon et agréable devant Dieu notre Sauveur, qui veut que tous les hommes soient sauvés ». (1 Timothée 2:3, 4.)

« [Dieu] est le Sauveur de tous les hommes, surtout des croyants. » (1 Timothée 4:10 ;) c’est-à-dire intentionnellement de tous, et réellement des croyants.

« Si quelqu’un d’entre vous manque de sagesse, qu’il la demande à Dieu, qui donne à tous simplement et sans reproche. » (Jacques 1:5.)

« Le Seigneur ne tarde pas dans l’accomplissement de la promesse, [...] ne voulant pas qu’aucun périsse, mais voulant que tous arrivent à la repentance. » (2 Pierre 3:9.)

« Et nous, nous avons vu et nous attestons que le Père a envoyé le Fils comme Sauveur du monde. » (1 Jean 4:14.)

21. Comment conciliez-vous la réprobation inconditionnelle avec les passages de l’Écriture suivants qui déclarent que Christ est venu pour sauver tous les hommes ; qu’il est mort pour tous ; qu’il a expié pour tous, même pour ceux qui ont finalement péri ?

« Le Fils de l’homme est venu sauver ce qui était perdu. » (Matthieu 18:11) sans aucune restriction.

« Voici l’Agneau de Dieu, qui ôte le péché du monde. » (Jean 1:29.)

« Dieu, [...] [a] envoyé son Fils dans le monde [...] pour que le monde soit sauvé par lui. » (Jean 3:17.)

« Je suis venu non » (maintenant) « pour juger le monde, mais pour sauver le monde ». (Jean 12:47.)

« Ne cause pas, par ton aliment, la perte de celui pour lequel Christ est mort. » (Romains 14:15.)

« Et ainsi le faible périra par ta connaissance, le frère pour lequel Christ est mort ! » (1 Corinthiens 8:11.)

« Nous estimons que si un seul est mort pour tous, tous donc sont morts ; et qu'il est mort pour tous, afin que ceux » (ou tous ceux) « qui vivent ne vivent plus pour eux-mêmes, mais pour celui qui est mort et ressuscité pour eux. » (2 Corinthiens 5:14-15.) Ici vous voyez, non seulement que Christ est mort pour tous les hommes, mais aussi la finalité de sa mort pour eux.

« [Jésus-Christ] s'est donné lui-même en rançon pour tous. » (1 Timothée 2:6.)

« Mais celui qui a été abaissé pour un peu de temps au-dessous des anges, Jésus [...] il a souffert la mort pour tous. » (Hébreux 2:9.)

« Il y aura de même parmi vous de faux docteurs, qui introduiront sournoisement des sectes pernicieuses, et qui, reniant le maître qui les a rachetés, attireront sur eux une ruine soudaine. » (2 Pierre 2:1.) Vous voyez qu'il a acheté ou racheté même ceux qui périssent et qui s'attirent une destruction soudaine.

« Si quelqu'un a péché, nous avons un avocat auprès du Père, Jésus-Christ le juste. Il est lui-même une victime expiatoire pour nos péchés » (nous qui sommes élus, selon la connaissance de Dieu) « et non seulement pour les nôtres, mais aussi pour les péchés du monde entier ». (1 Jean 2:1, 2.)

Ce n'est là qu'une petite partie des passages de l'Écriture touchant l'ensemble de l'humanité. Néanmoins ils suffisent ; et ils n'appellent aucun commentaire : pris dans leur sens clair, facile et évident, ils prouvent abondamment qu'il n'y a pas, qu'il ne peut y avoir de réprobation inconditionnelle.

22. Pour être un peu plus précis : comment pouvez-vous concilier la réprobation avec ces passages de l'Écriture qui déclarent la justice de Dieu ? Pour en citer un pour tous :

« Pourquoi dites-vous ce proverbe dans le pays d'Israël : Les pères ont mangé des raisins verts, et les dents des enfants en ont été agacées ? Je suis vivant ! dit le Seigneur, l'Éternel, vous n'aurez plus lieu de dire ce proverbe en Israël. Voici, toutes les âmes sont à moi ; l'âme du fils comme l'âme du père, l'une et l'autre sont à moi ; » (et quelle que soit la façon dont je peux temporairement affliger les péchés des pères sur les enfants, cependant cette affliction ne s'étend pas plus loin ; mais) « l'âme qui pêche, c'est celle qui mourra. », (pour son propre péché, et non pour celui d'un autre.)

« L'homme qui est juste, qui pratique la droiture et la justice, [...] celui-là est juste, il vivra, dit le Seigneur, l'Éternel. S'il a un fils qui soit violent, [...], ce fils-là vivrait ! Il ne vivra pas ; il a commis toutes ces abominations ; qu'il meure ! [...] Vous dites : Pourquoi le fils ne porte-t-il pas l'iniquité de son père ? » (Temporairement, il le fait, comme dans le cas d'Acan, de Koré et de mille autres, mais pas éternellement.) « C'est que le fils a agi selon la droiture et la justice, c'est qu'il a observé et mis en pratique toutes mes lois ; il vivra. L'âme qui pêche, c'est celle qui mourra. » (Mourra de la seconde mort.) « Le fils ne portera pas l'iniquité de son père, et le père ne portera pas l'iniquité de son fils. La justice du juste sera sur lui, et la méchanceté du méchant sera

sur lui. [...] Vous dites : La voie du Seigneur n'est pas droite. Ecoutez donc, maison d'Israël ! Est-ce ma voie qui n'est pas droite ? » (Équitable, juste ?) « Ne sont-ce pas plutôt vos voies qui ne sont pas droites ? Si le juste se détourne de sa justice et commet l'iniquité, et meurt pour cela, il meurt à cause de l'iniquité qu'il a commise. Si le méchant revient de sa méchanceté et pratique la droiture et la justice, il fera vivre son âme [...] C'est pourquoi je vous jugerai chacun selon ses voies, maison d'Israël, dit le Seigneur, l'Éternel. Revenez et détournez-vous de toutes vos transgressions, afin que l'iniquité ne cause pas votre ruine. » (Ézéchiel 18:2-30.)

À travers tout ce passage, Dieu se plaît à faire appel à l'homme lui-même concernant la justice de ses démarches. Il peut faire appel à notre propre conscience, selon le récit qui en est donné ici. Il s'agit là d'un récit que tout l'art de l'homme ne conciliera jamais avec une réprobation inconditionnelle.

6. Réponses aux tentatives d'apologie de la réprobation inconditionnelle

23. Pensez-vous que cela résoudra le problème de dire : « Dieu aurait pu justement délaissier chaque homme » (dites plutôt : « Si Dieu avait justement réprouvé tous les hommes », car cela revient au même,) « Il peut donc tout aussi justement délaissier quelques-uns ». Dieu aurait-il pu justement délaissier tous les hommes ? Êtes-vous sûr qu'il le pourrait ? Où est-ce écrit ? Je ne peux le trouver dans la Parole de Dieu. Par conséquent, je la rejette comme une affirmation audacieuse et incertaine, totalement non étayée par les Saintes Écritures.

Si vous dites : « Vous savez dans votre propre conscience que Dieu aurait pu vous délaissier à juste titre », je le nie. Que Dieu ait pu justement, pour mon infidélité à sa grâce, m'avoir abandonné depuis longtemps, je l'accorde : mais cette concession suppose que j'aie eu cette grâce que vous dites qu'un réprouvé n'a jamais eue.

D'ailleurs, en faisant cette supposition de ce que Dieu aurait pu faire justement, vous supposez que sa justice aurait pu être séparée de ses autres attributs, de sa miséricorde en particulier. Pourtant cela n'a jamais été, et ne sera jamais le cas. C'est impossible. Tous ses attributs sont inséparablement liés : ils ne peuvent pas être divisés, non, pas même un instant. Par conséquent, tout cet argument repose non seulement sur une supposition non biblique, mais sur une supposition absurde et impossible.

24. Dites-vous : « Non, mais il est juste que Dieu passe par qui il veut, à cause de sa souveraineté ; car : « Notre Dieu fait tout ce qu'il veut. » et : « Le potier n'est-il pas maître de l'argile » ? Je réponds : la première de ces phrases se trouve dans la conclusion de cette parabole (Matthieu 20) dans laquelle notre Seigneur réprimande les Juifs pour avoir murmuré que Dieu donne la même récompense aux Gentils qu'à eux. À l'un de ces murmureurs, Dieu dit : « Mon ami, je ne te fais pas tort ; n'as-tu pas convenu avec moi d'un denier ? Prends ce qui te revient, et va-t'en. Je veux donner à ce dernier autant

qu'à toi. » Puis suit : « Ne m'est-il pas permis de faire de mon bien ce que je veux ? Ou vois-tu d'un mauvais œil que je sois bon ? » Comme s'il avait dit : « Ne puis-je pas donner mon propre royaume à qui je veux ? Es-tu en colère parce que je suis miséricordieux ? » Il est donc indéniablement clair que Dieu n'affirme pas ici le droit de réprover qui que ce soit. Ici rien n'est dit de la réprobation en bien ou en mal. Ici, il n'y a aucune sorte de référence à cela. Ce texte n'a donc rien à voir avec la conclusion qu'il était amené à prouver.

25. Vous ajoutez alors : « Le potier n'est-il pas maître de l'argile » ? Considérons également le contexte de ces mots. On les trouve au neuvième chapitre de l'Épître aux Romains ; une épître dont la portée générale et l'intention sont de publier le plan $\alpha\rho\theta\epsilon\sigma\iota\nu$ éternel et immuable, le but ou le décret de Dieu, « Celui qui croira sera sauvé, mais celui qui ne croira pas sera condamné. » La justice de Dieu en condamnant ceux qui ne croient pas, et la nécessité de croire pour le salut, l'Apôtre le prouve largement dans les trois premiers chapitres et le confirme dans le quatrième par l'exemple d'Abraham. Dans la première partie du cinquième et dans le sixième chapitre, il décrit le bonheur et la sainteté des vrais croyants. (La dernière partie du cinquième chapitre est une digression, concernant l'étendue des bénéfices découlant de la mort de Christ.) Dans le septième, il montre dans quel sens les croyants en Christ sont délivrés de la loi ; et décrit le misérable esclavage de ceux qui sont encore sous la loi ; c'est-à-dire, qui sont vraiment convaincus de péché, mais incapables de le vaincre. Dans le huitième, il décrit encore l'heureuse liberté de ceux qui croient vraiment au Christ et les encourage à souffrir pour la foi, comme par d'autres considérations, et par ceci en particulier : « Nous savons que toutes choses concourent au bien de ceux qui aiment Dieu, de ceux qui sont appelés » (par la prédication de sa parole) « selon son dessein » [Ro 8:28] ou décret qui est inaltérablement fixé de toute éternité, « celui qui croira sera sauvé ». « Car ceux qu'il a connus d'avance » comme croyants, « il les a aussi prédestinés à être semblables à l'image de son Fils, afin que son Fils soit le premier-né de beaucoup de frères. Et ceux qu'il a prédestinés, il les a aussi appelés », (par sa parole, c'est le sens de ce terme généralement utilisé dans les épîtres de saint Paul ;) « et ceux qu'il a appelés, il les a aussi justifiés ; » (le mot est ici pris dans son sens le plus large, comme incluant aussi la sanctification) « et ceux qu'il a justifiés, il les a aussi glorifiés. » [Ro 8:29-30] De là, jusqu'à la fin du chapitre, il encourage fortement tous ceux qui avaient l'amour de Dieu répandu dans leur cœur, à avoir une bonne espérance qu'aucune souffrance « ne pourra nous séparer de l'amour de Dieu manifesté en Jésus-Christ notre Seigneur. » [Ro 8:39]

26. Comme l'Apôtre savait à quel point les Juifs étaient offensés par toute la teneur de sa doctrine, et plus particulièrement par son affirmation : (1.) Que les Juifs eux-mêmes ne pouvaient pas être sauvés sans croire en Jésus ; et (2.) Que les païens en croyant en lui pourraient participer au même salut ! Il leur consacre tout le neuvième chapitre ; où (1.) Il déclare le tendre amour que Jésus avait pour eux. (Versets 1-3.) (2) Il reconnaît les grands privilèges nationaux dont ils jouissaient au-dessus de tout peuple sous le ciel. (Versets 4, 5.) (3.) Il répond à leur grande objection à sa doctrine, tirée de la justice de

Dieu envers leurs pères. (Versets 6-13.) (4.) Il répond à une autre objection, aussi tirée de la justice de Dieu, ajoutant tout le long de fortes réprimandes aux Juifs, de s'enorgueillir de ces privilèges qui n'étaient dus qu'au bon plaisir de Dieu, non à la bonté de leurs pères, pas plus qu'à la leur. (Versets 14-23.) (5.) Il résume et prouve par l'Écriture son ancienne affirmation que beaucoup de Juifs seront perdus, et beaucoup de païens sauvés. (Versets 24-29.) Enfin, il résume le point principal de ce chapitre, et en fait de toute l'épître. « Que dirons-nous alors ? » Quelle est la conclusion générale ? La somme de tout ce qui a été dit ? Eh bien, que de nombreux Gentils participent déjà au grand salut, et que de nombreux Juifs en sont privés ! Pour quelle raison ? Parce qu'ils ne le recevraient pas par la foi. Ainsi, quiconque ne croit pas ne peut être sauvé ; tandis que « celui qui croit en lui », qu'il soit Juif ou Gentil, « ne sera point confus ». (Versets 30-33.)

27. Ces mots : « Le potier n'est-il pas maître de l'argile » ? font partie de la réponse de saint Paul à cette objection, qu'il était injuste que Dieu montre aux Gentils cette miséricorde qu'il refusait à son propre peuple. Ce qu'il nie d'abord simplement, en disant : « Y a-t-il en Dieu de l'injustice ? Loin de là ! » (Ro 9:14), et puis il observe que, selon ses propres paroles à Moïse, Dieu a le droit de fixer les conditions selon lesquelles il fera miséricorde, et que ni la volonté ni la puissance de l'homme ne peuvent les modifier ; (Versets 15, 16 ;) et de retirer sa miséricorde à ceux qui, comme Pharaon, ne se conforment pas à ces conditions. (Verset 17.) Dieu en conséquence « fait miséricorde à qui il veut », c'est-à-dire à ceux qui croient vraiment ; « et il endure qui il veut. », c'est-à-dire les incroyants obstinés ; il les supporte dans leur endurcissement. (Verset 18.)

28. « Pourquoi donc ? », demandent les opposants, « Tu me diras : Pourquoi blâme-t-il encore ? Car qui est-ce qui résiste à sa volonté ? » (Verset 19.) À cette interprétation insolente de ce qu'il avait dit, l'Apôtre donne d'abord une réprimande sévère ; puis il ajoute : « Le vase d'argile dira-t-il à celui qui l'a formé : Pourquoi m'as-tu fait ainsi ? » (Verset 20.) Pourquoi m'as-tu rendu capable d'être sauvé uniquement dans ces conditions ? Personne, en effet, n'a résisté à cette volonté de Dieu. « Celui qui ne croit pas sera damné. » Néanmoins est-ce une raison pour faire intervenir sa justice ? « Le potier n'est-il pas maître de l'argile, pour faire avec la même masse un vase d'honneur et un vase d'un usage vil ? » (Verset 20.) c'est-à-dire destiner un vase, à savoir, les croyants, « à l'honneur », et les autres « au déshonneur ? » N'a-t-il pas le droit de distribuer l'honneur et le déshonneur éternels, selon les conditions qui lui plaisent ? N'en a-t-il pas le droit, vu la bonté et la patience dont il fait preuve envers ceux qui ne croient pas ; considérant que lorsqu'ils l'ont provoqué à « montrer sa colère et faire connaître sa puissance », il a supporté « avec une grande patience les vases de colère » (verset 22) qui s'étaient auparavant engagés eux-mêmes dans la destruction. Il n'y a donc plus lieu de répliquer contre Dieu, parce qu'il fait connaître sa vengeance sur ces vases de colère, ou pour « faire connaître » son amour glorieux « envers des vases de miséricorde qu'il

a d'avance », par la foi, « préparés pour la gloire ; Ainsi il nous a appelés, non seulement d'entre les Juifs, mais encore d'entre les païens ». (Versets 23-24.)

29. J'ai parlé plus que je ne l'avais prévu, afin de montrer que ni notre Seigneur, dans la parabole mentionnée ci-dessus, ni saint Paul, dans ses paroles, ne comprenaient la puissance souveraine de Dieu, comme un fondement possible à une réprobation inconditionnelle. D'ailleurs, prenez garde de ne pas aller plus loin que vous n'êtes autorisés par ces paroles. Prenez soin, chaque fois que vous parlez de ces choses élevées, d'en « parler comme annonçant les oracles de Dieu ». Dans cette mesure, vous ne parlerez jamais de la souveraineté de Dieu, sans que cela ne soit en conjonction avec ses autres attributs. En effet, l'Écriture ne parle nulle part de cet attribut unique, comme séparé des autres. Encore moins ne parle-t-elle de la souveraineté de Dieu comme conditionnant à elle seule l'état éternel des hommes. Non, non, dans cette œuvre terrible, Dieu procède selon les règles connues de sa justice et de sa miséricorde, mais ne définit jamais sa souveraineté comme étant la cause pour laquelle un homme est puni d'une destruction éternelle.

30. N'êtes-vous pas hors de votre voie ? En tout cas, vous n'êtes pas dans la voie que Dieu a révélée. Vous faites dépendre le bonheur et la misère éternels d'une base non biblique et épouvantable. Appropriiez-vous l'affaire : vous voici, pécheur, convaincu que vous méritez la damnation de l'enfer. Le chagrin et la peur ont donc rempli votre cœur. Comment serez-vous consolé ? Par les promesses de Dieu ? Peut-être n'y avez-vous aucune part ; car elles n'appartiennent qu'aux élus. Par la considération de son amour et de sa tendre miséricorde ? Qu'est-ce pour vous si vous êtes un réprouvé ? Dieu ne vous aime pas du tout ; vous, comme Ésaü, il vous hait depuis l'éternité. Quel fondement pouvez-vous donc avoir pour entretenir la moindre ombre d'espoir ? Est-il possible, ce qui serait l'essentiel, que la volonté souveraine de Dieu soit de votre côté ? Dans ce cas, peut-être que Dieu vous sauvera ! Pauvre encouragement aux pécheurs désespérés ! Je crains que la « foi » ne « vienne » que rarement en « entendant » ce genre de propos !

7. La réprobation inconditionnelle sape la justice divine

31. La souveraineté de Dieu ne doit donc jamais être amenée à remplacer sa justice. C'est ici l'objection contre la réprobation inconditionnelle ; (la conséquence évidente de l'élection inconditionnelle) ; celle-ci contredit catégoriquement, voire renverse complètement le récit biblique décrivant la justice de Dieu. Cela a déjà été prouvé en général ; pesons maintenant quelques détails. (1.) L'Écriture décrit Dieu comme le Juge de la terre. Comment Dieu jugera-t-il le monde avec justice ? (Considérez ceci, comme en présence de Dieu, avec révérence et crainte de Dieu !) Comment Dieu jugera-t-il le monde avec justice, s'il y a un décret de réprobation ? Dans cette supposition, pourquoi faut-il condamner ceux sur sa gauche ? Pour avoir fait le mal ? Ils ne pouvaient pas s'en empêcher. Il n'y a jamais eu un moment où ils auraient pu l'éviter. « Dieu », dites-vous, « les a jadis ordonnés à cette condamnation », et « qui a résisté à sa volonté ? » Il les a

« vendus », dites-vous, « pour faire le mal », dès le sein de leur mère. Il les « a livrés à un esprit réprouvé », alors qu'ils étaient dans le sein de leur mère. Les condamnera-t-il alors pour ce qu'ils n'ont pu empêcher ? Le Juste, le Saint d'Israël, condamnera-t-il des millions d'hommes à la souffrance éternelle, parce que leur sang a coulé dans leurs veines ? Dans ce cas, ils auraient pu mettre fin à leur propre vie sans que cela ne change rien de fondamental. Auraient-ils pu ainsi échapper au péché ? Non, sans cette grâce que vous supposez que Dieu avait absolument décidé de ne jamais leur accorder. Pourtant vous supposez qu'il les envoie dans le feu éternel, pour ne pas avoir échappé au péché ! C'est-à-dire, en termes clairs, pour ne pas avoir cette grâce que Dieu avait décrété qu'ils ne devraient jamais avoir ! Ô étrange justice ! Quelle image donnez-vous au Juge de toute la terre !

32. Ne devraient-ils pas plutôt être condamnés pour ne pas avoir fait le bien, selon ces paroles solennelles du grand Juge : « Retirez-vous de moi, maudits ; allez dans le feu éternel qui a été préparé pour le diable et pour ses anges. Car j'ai eu faim, et vous ne m'avez pas donné à manger ; j'ai eu soif, et vous ne m'avez pas donné à boire ; j'étais étranger, et vous ne m'avez pas recueilli ; j'étais nu, et vous ne m'avez pas vêtu ; j'étais malade et en prison, et vous ne m'avez pas rendu visite. Ils répondront aussi [...] » Mais quelle meilleure réponse mettriez-vous dans leur bouche ? Selon votre supposition, ne devraient-ils pas dire : (Considérez-le bien, dans la douceur et la crainte !) « Seigneur, nous aurions pu faire ces œuvres ; mais tu sais que cela n'aurait fait qu'augmenter notre damnation. Nous aurions pu nourrir les affamés, donner à boire aux assoiffés et couvrir les personnes nues d'un vêtement. Cependant toutes ces œuvres, sans cette grâce spéciale, que nous n'aurions jamais eue et que nous n'aurions jamais pu avoir, puisque tu as éternellement décrété de nous la refuser, n'auraient été que de splendides péchés. Ils n'auraient fait que chauffer la fournaise de l'enfer sept fois plus qu'auparavant. » Selon votre supposition, ne devraient-ils pas dire : « Tu es juste, ô, Seigneur ; cependant, nous plaillons avec toi. Oh, pourquoi nous condamnes-tu pour ne pas avoir fait le bien ? Nous était-il possible de faire quelque chose de bien ? Avons-nous déjà abusé du pouvoir de faire le bien ? Nous ne l'avons jamais reçu, et cela tu le sais. Veux-tu, toi le Saint, le Juste, nous condamner pour ne pas avoir fait ce que nous n'avons jamais eu le pouvoir de faire ? Veux-tu nous condamner pour ne pas avoir fait tomber les étoiles du ciel ? Pour ne pas avoir retenu les vents dans notre poing ? Eh bien, il nous était aussi possible de faire ces choses que de faire n'importe quelle œuvre acceptable à tes yeux ! Ô, Seigneur, corrige-nous, mais avec justice ! Aussi, avant de nous plonger dans le feu éternel, fais-nous savoir comment il nous aurait été possible d'échapper à la damnation de l'enfer. »

33. D'autre part, comment auraient-ils pu échapper (si vous supposez que c'est la cause de leur condamnation) au péché intérieur, aux mauvais désirs, aux humeurs impies et aux affections viles ? S'ils n'avaient jamais pu délivrer leurs propres âmes, se sauver de cet enfer intérieur ? S'il en avait été ainsi, leur inaction aurait à juste titre pu leur être imputée et les laisserait sans excuse. Néanmoins, cela n'a pas été ainsi ; ils n'ont jamais

pu délivrer leurs propres âmes ; ils n'ont jamais eu le pouvoir de se sauver des mains de ces ennemis intérieurs. Ce talent n'a jamais été mis entre leurs mains. Comment alors peuvent-ils être condamnés de cacher dans la terre, plutôt que de faire fructifier, ce qu'ils n'ont jamais eu ? Qui est capable de purifier un cœur corrompu ; tirer une chose pure d'une chose impure ? L'homme, le simple homme, est-il capable de cela ? Non, certainement car Dieu seul l'est. C'est à lui seul que le cœur pollué peut dire : « Seigneur, si tu le veux, tu peux me rendre pur. » Alors que se passe-t-il s'il répond : « Je ne le ferai pas, parce que je ne le veux pas : pourquoi restes-tu impur ? » Dieu condamnera-t-il cet homme à l'abîme, à cause de cette impureté dont il n'a pas pu se sauver, et dont Dieu aurait pu le sauver, mais ne l'a pas fait ? En vérité, si un roi terrestre exécutait une telle justice sur ses sujets impuissants, on pourrait bien s'attendre à ce que la vengeance du Seigneur le balaye bientôt de la face de la terre.

34. Peut-être direz-vous : ils ne sont pas condamnés pour le péché actuel, mais pour le péché originel. Qu'entendez-vous par ce terme ? La corruption intérieure de notre nature ? Si oui, nous en avons déjà parlé. Peut-être voulez-vous dire, le péché qu'Adam a commis en Eden ? Que cela soit imputé à tous les hommes, je l'admets ; oui, et qu'à cause de cela « la création tout entière soupire et souffre les douleurs de l'enfantement. ». Par contre, qu'une personne soit damnée pour cela seul, je ne le crois pas, jusqu'à ce que vous me montriez où cela est écrit. Apportez-moi une preuve claire de l'Écriture, et je m'inclinerai ; mais pour l'instant, je le nie complètement.

35. Ne devriez-vous pas plutôt dire que l'incrédulité est le péché digne de damnation ; et que ceux qui seront condamnés en ce jour-là, seront donc condamnés, « parce qu'ils n'ont pas cru au nom du Fils unique de Dieu ? » Seulement, pouvaient-ils croire ? Cette foi n'était-elle pas à la fois le don et l'œuvre de Dieu dans l'âme ? De plus, n'était-ce pas un don qu'il avait éternellement décrété ne jamais leur donner ? N'était-ce pas une œuvre qu'il avait immuablement déterminé de ne jamais effectuer dans leurs âmes ? Ces hommes seraient-ils condamnés, parce que Dieu n'agirait pas ? Parce qu'ils n'ont pas reçu ce que Dieu ne voulait pas leur donner ? Pouvaient-ils détacher l'étreinte de sa main droite, ou forcer l'omnipotence ?

36. Il y a, en plus, une difficulté particulière ici. Vous dites que Christ n'est pas mort pour ces hommes. Pourtant, s'il en était ainsi, il y avait une impossibilité, dans la nature même de la chose, qu'ils puissent croire pour être sauvés. Car, qu'est-ce que la foi qui sauve, sinon « la foi au Fils de Dieu, qui m'a aimé et qui s'est livré lui-même pour moi » ? Je t'ai aimé, toi, le réprouvé ! Je me suis donné pour toi ! Alors que selon vous, Christ dirait : Loin de moi ! tu n'as ni part ni lot ici. Tu crois au Christ, esprit maudit ! Sois damné ou que jamais tu ne sois né ! Il n'y a jamais eu d'objet pour ta foi, tu n'as jamais rien eu à croire. Dieu lui-même (ainsi faut-il parler, pour être conséquent), avec toute sa toute-puissance, ne pouvait te faire croire que Christ a expié tes péchés. À la place, il t'a fait croire à un mensonge.

37. Si donc Dieu est juste, il ne devrait y avoir, d'après votre schéma, aucun jugement à venir. Nous pouvons ajouter, ni aucun état futur, ni de récompense ni de punition. Dans le cas contraire, il y aura un tel temps en lequel Dieu « rendra à chacun selon ses œuvres : il réserve la vie éternelle à ceux qui, par la persévérance à bien faire, cherchent l'honneur, la gloire et l'immortalité ; mais l'irritation et la colère à ceux qui, par esprit de dispute, sont rebelles à la vérité et obéissent à l'injustice. Tribulation et angoisse sur toute âme d'homme qui fait le mal ». [Ro 2:6-9]

Mais comment est-ce compatible avec votre schéma ? Vous dites : les réprouvés ne peuvent que faire le mal ; et les élus, depuis le jour de la puissance de Dieu, ne peuvent que continuer à bien faire. Vous supposez que tout cela est immuablement décrété ; en conséquence de quoi, Dieu agit irrésistiblement sur l'un, et Satan sur l'autre. Il est alors impossible à l'un ou à l'autre de ne pas agir comme ils le font ; ou plutôt, impossible d'être conduit à agir comme il le font. Car si nous parlons correctement, ni l'un ni l'autre ne peut être considéré comme agissant. Peut-on dire qu'une pierre agit lorsqu'elle est lancée d'une fronde ? Ou une balle, lorsqu'elle est projetée d'un canon ? On ne peut pas non plus dire qu'un homme agit, s'il est mû par une force à laquelle il ne peut résister. S'il en est ainsi, vous ne laissez place ni à la récompense ni à la punition. La pierre sera-t-elle récompensée pour s'être levée de la fronde, ou punie pour être tombée ? Le boulet de canon sera-t-il récompensé pour avoir volé vers le soleil, ou puni pour s'en éloigner ? Aussi incapable de châtiments ou de récompenses est l'homme qui est censé être poussé par une force à laquelle il ne peut résister. La justice ne peut avoir sa place dans le fait de récompenser ou de punir de simples machines mues par une force extérieure. De sorte que votre supposition selon laquelle Dieu ordonne de toute éternité tout ce qui doit être fait, et ce jusqu'à la fin du monde ; ainsi que celle de Dieu agissant irrésistiblement dans les élus, et de Satan agissant irrésistiblement dans les réprouvés ; renverse complètement la doctrine des Écritures sur les récompenses et les châtiments, ainsi que sur un jugement à venir.

8. La réprobation inconditionnelle est incohérente avec la sincérité, l'amour et la bonté de Dieu

38. Ainsi, cette élection qui implique la réprobation ne s'accorde pas avec le récit biblique de la justice de Dieu. S'accorde-t-il mieux avec sa vérité ? Comment allez-vous le concilier avec ces passages clairs ?

« Ce que je désire, est-ce que le méchant meure ? dit le Seigneur, l'Eternel. N'est-ce pas qu'il change de conduite et qu'il vive ? [...] Rejetez loin de vous toutes les transgressions par lesquelles vous avez péché ; faites-vous un cœur nouveau et un esprit nouveau. Pourquoi mourriez-vous, maison d'Israël ? Car je ne désire pas la mort de celui qui meurt, dit le Seigneur, l'Eternel. Convertissez-vous donc, et vivez. » (Ézéchiel 18:23, 31-32.)

« Je suis vivant ! dit le Seigneur, l'Éternel, ce que je désire, ce n'est pas que le méchant meure, c'est qu'il change de conduite et qu'il vive. Revenez, revenez de votre mauvaise voie ; et pourquoi mourriez-vous, maison d'Israël ? » (Ézéchiel 33:11.)

39. Peut-être direz-vous : « Ces passages de l'Écriture doivent être nuancés et expliqués par d'autres où notre doctrine est aussi clairement affirmée qu'elle est niée dans ceux-ci. » Je dois répondre très clairement : si cela était possible, nous devrions abandonner toute l'Écriture en bloc ; les infidèles n'accorderaient pas alors à la Bible un titre aussi honorable que celui de « fable astucieusement conçue ». Cela ne se peut. Cela n'a aucune couleur de vérité. C'est absolument faux. Pour arracher les racines mêmes de la réprobation et de toutes les doctrines qui ont un lien nécessaire avec elle, Dieu déclare dans sa Parole ces trois choses, et cela explicitement, en tant de termes : (1.) « [Christ] est mort pour tous » (2 Corinthiens 5:14,) à savoir, tous ceux qui étaient morts dans le péché, comme les mots qui suivent immédiatement en confirment le sens : Voici le fait affirmé. (2.) « Il est lui-même une victime expiatoire pour nos péchés, [...] pour ceux du monde entier. » (1 Jean 2:2,) donc il mort pour les péchés de tous. De plus (3.) « il est mort pour tous, afin que ceux qui vivent ne vivent plus pour eux-mêmes, mais pour celui qui est mort et ressuscité pour eux. » (2 Corinthiens 5:15,) afin qu'ils soient sauvés de leurs péchés: voici le dessein, la finalité de sa mort pour eux. Montrez-moi donc les passages de l'Écritures dans lesquels Dieu déclare en termes également explicites (1.) « Christ » n'est pas mort « pour tous », mais pour quelques-uns seulement. (2.) Christ n'est pas « la propitiation pour les péchés du monde entier » ; et (3.) « Il » n'est pas mort « pour tous », du moins pas dans cette intention, « qu'ils vivent pour celui qui est mort pour eux ». Montrez-moi, dis-je, les passages qui affirment ces trois choses en termes également explicites. Vous savez qu'il n'y en a pas. Il n'est pas non plus possible d'échapper à la force de ceux qui sont cités ci-dessus, ou en suppléant en nombre par ce qui manque de poids. En accumulant une abondance de textes qui ne sont pas très explicites pris de manière indépendante, les partisans de cette opinion éblouissent les yeux des imprudents, et annihilent à la fois leur propre compréhension et celle de ceux qui les écoutent.

40. Poursuivons : Comment cette doctrine rend-elle compte de la sincérité de Dieu exprimée en mille déclarations comme celles-ci ?

« Oh ! s'ils avaient toujours ce même cœur pour me craindre et pour observer tous mes commandements, afin qu'ils soient heureux à jamais, eux et leurs enfants ! » (Deutéronome 5:29.)

« Mon peuple n'a point écouté ma voix, Israël ne m'a point obéi. Alors je les ai livrés aux penchants de leur cœur, Et ils ont suivi leurs propres conseils. Oh ! si mon peuple m'écoutait, Si Israël marchait dans mes voies ! En un instant je confondrais leurs ennemis, Je tournerais ma main contre leurs adversaires » (Psaume 81:11-15.)

Pendant tout ce temps, vous supposez que Dieu avait invariablement ordonné qu'il n'y ait jamais « un tel cœur en eux » ! qu'il ne serait jamais possible pour le peuple, sur lequel il semblait ainsi se lamenter, de l'écouter, ou de marcher dans ses voies !

Comme le raisonnement du Dr Watts est clair et fort à ce sujet ! « Il est en effet très difficile de justifier la sincérité du Dieu béni ou de son Fils, dans leurs offres universelles de grâce et de salut aux hommes, et l'envoi de leurs ministres avec de tels messages et invitations à accepter la miséricorde, s'il n'y a pas au moins un pardon conditionnel et un salut prévu pour eux. » Ses ministres, en effet, comme ils ne connaissent pas le déroulement des choses, peuvent réellement être sincères en offrant le salut à toutes les personnes, selon leur mission générale, « Allez par tout le monde, et prêchez l'évangile à toute créature. » Mais comment Dieu ou Christ peut-il être sincère en les envoyant avec cette mission, offrir sa grâce à tous les hommes, si Dieu n'a pas pourvu à une telle grâce pour tous les hommes, et pas autrement que conditionnellement ?

« Il est difficile de supposer que le grand Dieu, qui est la vérité même et fidèle dans toutes ses actions, appelle les mourants à se fier à un Sauveur pour la vie éternelle, quand ce Sauveur n'a pas la vie éternelle à donner à ceux qui se conforment à ce qu'il demande. Il est difficile de concevoir comment le grand Gouverneur du monde peut être sincère en invitant les pécheurs, qui sont au bord de l'enfer, à s'en tenir à une invitation vaine, une simple ombre et apparence de soutien, s'il n'y a rien de réel pour les prévenir des profondeurs de destruction, rien que de simples paroles et invitations vides ! Pouvons-nous penser que le Dieu juste et saint encouragerait ses ministres à appeler les pécheurs à faire reposer le poids de leurs devenir éternel sur l'Évangile, sur une alliance de grâce, sur un médiateur, sur son mérite et sa justice ? Tout ceci ne serait rien à leur égard, sinon un tas de noms creux, un appui vide qui ne pourrait les soutenir »

41. Notre Seigneur béni commande indiscutablement et invite « tous les hommes, en tous lieux à se repentir ». Il les appelle tous. Il envoie ses ambassadeurs, en son nom, leur disant : « prêchez la bonne nouvelle à toute la création ». Il a lui-même « proclamé aux captifs la délivrance », sans aucun indice de restriction ou de limitation. Alors de quelle manière le représentez-vous, pendant qu'il est employé à cet ouvrage ? Vous supposez qu'il se tient aux portes de la prison, qu'il en a les clefs entre les mains, et qu'il invite continuellement les prisonniers à sortir, leur ordonnant d'accepter cette invitation, invoquant tous les motifs qui peuvent éventuellement les inciter à s'y conformer. Avec ce commandement, il ajoute les promesses les plus précieuses s'ils obéissent et les menaces les plus affreuses s'ils n'obéissent pas ; et pendant tout ce temps vous le supposez invariablement déterminé en lui-même à ne jamais leur ouvrir les portes ! même pendant qu'il crie : « Revenez, revenez de votre mauvaise voie ; et pourquoi mourriez-vous, maison d'Israël ? » « Pourquoi ! » pourrait répondre l'un d'eux, « parce que nous n'y pouvons rien. Nous ne pouvons pas nous secourir nous-même ; et tu ne nous aideras pas. Il n'est pas en notre pouvoir de briser les portes d'airain, et il ne nous appartient pas de les ouvrir. *Pourquoi mourrons-nous ?* Nous devons mourir ; car ce

n'est pas ta volonté de nous sauver. Hélas ! mes frères, quelle est cette sincérité que vous attribuez à Dieu notre Sauveur ?

42. Ainsi l'élection et la réprobation s'accordent mal avec la vérité et la sincérité de Dieu. Alors, ne sont-ils pas d'accord avec le récit scripturaire de son amour et de sa bonté ? Cet attribut que Dieu revendique particulièrement, dans lequel il se glorifie au-dessus de tout le reste. En effet, il n'est pas écrit « Dieu est justice » ou « Dieu est vérité » : (bien qu'il soit juste et vrai dans toutes ses voies), mais il est écrit « Dieu est amour », un amour dépassant l'imaginable, sans limites ; car « sa bonté est infinie ». Son amour s'étend même à ceux qui ne l'aiment ni ne le craignent. Il est bon, même envers les méchants et les ingrats ; oui, sans aucune exception ou limitation, envers tous les enfants des hommes. En effet, « L'Eternel est bon envers tous, et ses compassions s'étendent sur toutes ses œuvres. »

Ainsi, comment Dieu est-il bon ou aimant envers un réprouvé ou un non-élu ? (Vous pouvez choisir l'un ou l'autre terme : car si seuls les élus inconditionnels sont sauvés, cela revient exactement au même.) Vous ne pouvez pas dire qu'il fait l'objet de l'amour ou de la bonté de Dieu, en ce qui concerne son état éternel, qu'il a ordonné, dit M. Calvin clairement et honnêtement, *in vitae contumeliam et mortis exitium*, « pour vivre dans l'insulte, et mourir éternellement ». Assurément, personne ne peut imaginer que la bonté de Dieu se préoccupe de l'état éternel de cet homme. « Cependant, Dieu est bon pour lui dans ce monde. » Quoi ! quand, en raison du décret immuable de Dieu, il aurait été avantageux que cet homme soit né ? lorsque sa naissance même devient malédiction, et non une bénédiction ? « Eh bien, c'est qu'il jouit maintenant de nombreux dons de Dieu, à la fois des dons de la nature et de la providence. Il a de la nourriture et des vêtements, et jouit de comforts de toutes sortes. N'est-ce pas là de grandes bénédictions ? » Non, pas à son égard. Au prix qu'il doit payer pour celles-ci, chacune d'elle est une malédiction. Chacun de ces comforts devra, par un décret éternel, lui coûter mille affres en enfer. Pour chaque moment de plaisir dont il jouit maintenant, il devra souffrir les tourments de plus de mille ans, car la fumée de cette fosse qui se prépare pour lui monte pour toujours et à jamais. Dieu savait que ce serait le fruit de tout ce dont il jouirait, avant que la vapeur de sa vie ne s'envole. Il l'a conçu ainsi. C'était là son but en lui donnant ces plaisirs. De sorte que, par tout cela (d'après ce que vous dites), il ne fait, en vérité et en réalité, qu'engraisser le bœuf pour l'abattage. « Non, mais Dieu lui donne aussi la grâce. » Oui ; mais quelle sorte de grâce ? La grâce salvatrice, vous la possédez, lui non ; du moins aucune de nature salvatrice. De plus, la « grâce commune » qu'il a n'a pas été donnée dans l'intention de sauver son âme ; ni selon le dessein de lui faire directement le moindre bien ; mais seulement pour l'empêcher de faire un mal inapproprié aux élus. Cette grâce est loin de lui faire du bien, car elle augmente aussi nécessairement sa damnation. « Dieu le sait », dites-vous, « et l'a conçu. C'est pour une grande fin qu'il a donné cette grâce ! » Alors je désire savoir, dans quelle mesure Dieu est bon ou aimant envers cet homme, soit en ce qui concerne le temps présent ou l'éternité.

43. Prenons un exemple particulier : Voici un homme réprouvé de toute éternité ; ou, si vous voulez l'exprimer moins abruptement, celui qui n'est pas élu et au-dessus duquel Dieu a décrété éternellement de passer sans agir. Vous n'avez donc rien à attendre de Dieu après la mort, sinon d'être jeté dans l'étang de feu et de soufre ; Dieu ayant destiné votre âme à l'enfer avant votre naissance, par un décret interchangeable. Ainsi, à partir du moment où vous êtes né sous la malédiction irrévocable de Dieu, vous ne pouvez plus avoir la paix. Car il n'y a pas de paix pour les méchants ; et vous êtes condamné à continuer ainsi, depuis même le sein de votre mère. En conséquence, Dieu vous donne des biens de ce monde, en vue d'augmenter votre damnation. Il vous donne maintenant des biens ou des amis afin d'amasser plus tard, plus de charbons ardents sur votre tête. Il vous remplit de nourriture, il vous rend gras et en bonne condition, pour faire de vous un sacrifice de belle apparence à sa vengeance. La bonhomie, la générosité, la bonne entente, diverses connaissances, peut-être, ou l'éloquence, sont les fleurs dont il vous pare, pauvre victime, avant que vous soyez amené à l'abattoir. Vous avez aussi la grâce ! Mais quelle grâce ? Pas la grâce salvatrice. Celle-ci n'est pas pour vous, mais pour les élus seulement. En fait, elle peut correctement être appelée grâce réprobatrice ; puisqu'elle ne l'est pas seulement dans les faits, mais dans l'intention. Vous l'avez reçu de Dieu dans ce but même, afin de recevoir une plus grande condamnation. Elle a été donnée, non pour vous convertir, mais tout au plus pour vous convaincre intellectuellement ; non pour vous rendre sans péché, mais sans excuse ; non pour détruire, mais pour armer contre vous le ver qui ne meurt jamais, et pour attiser le feu qui ne s'éteindra jamais.

9. Analyse et réponses aux objections à la position synergique

44. Je vous supplie de considérer tout ceci calmement. Comment peut-on dire que Dieu est bon ou aimant envers cet homme ? N'est-ce pas un amour qui vous glace le sang ? Qui fait frissonner les oreilles de celui qui écoute ? Comment pouvez-vous croire qu'il y ait un seul homme sur terre ou en enfer qui puisse vraiment dire à Dieu, « Qu'as-tu fait ? » Pouvez-vous seulement penser que le Dieu aimant et miséricordieux ait jamais traité ainsi une âme qu'il a créée ? Vous devez pourtant le croire et vous le croyez en fait si vous croyez à l'élection inconditionnelle. Car la réprobation est dans son sein ; elles n'ont jamais été, ne peuvent jamais être séparées, l'une ne peut aller sans l'autre. Faites ensuite votre choix. Si, au nom de l'élection vous avalez la réprobation, très bien. Par contre, si vous ne pouvez digérer cela, vous devez nécessairement renoncer à l'élection inconditionnelle.

45. « Vous ne pouvez pas dire cela, car alors vous devriez être traité de pélagien, d'arminien, et ainsi de suite. » Avez-vous peur de ces noms dépréciatifs ? Alors vous n'avez pas commencé à être un disciple de Jésus-Christ. « Non, ce n'est pas le cas. Par contre vous êtes dans l'embarras, car si vous ne croyez pas en l'élection inconditionnelle, vous devez croire au libre arbitre, et ainsi priver Dieu de sa gloire dans le salut de l'homme. »

Je réponds : Beaucoup des plus grands partisans de l'élection inconditionnelle n'acceptent pas sa conséquence logique à savoir que le libre arbitre naturel n'existe pas chez l'homme. Ceux-ci affirment ainsi que tout homme vivant possède une mesure de libre arbitre naturel. Ainsi l'Assemblée des théologiens (et en son sein le corps des calvinistes en Angleterre et en Écosse), déclare que « Dieu a doté la volonté de l'homme de cette liberté naturelle qui n'est ni forcée, ni, par une nécessité absolue de la nature, déterminée à faire le bien ou le mal : » (Chap. 9 :) et c'est ce qu'ils affirment de l'homme dans son état déchu avant même qu'il reçoive la grâce de Dieu.

Néanmoins, je ne pousse pas le libre arbitre aussi loin, (je veux dire, pas dans les choses morales). Je ne m'intéresse pas au libre arbitre naturel dans l'état actuel de l'humanité. J'affirme seulement qu'il y a une mesure de libre arbitre surnaturellement donné à chaque homme, ainsi que cette lumière surnaturelle « qui, en venant dans le monde, éclaire tout homme ». En fait, que cela soit naturel ou non, cela impacte peu votre objection. Votre objection s'oppose aux deux formes et d'ailleurs à tout libre arbitre de quelque nature que ce soit ; votre affirmation étant la suivante : « Si l'homme possède quelque libre arbitre, Dieu ne peut avoir toute la gloire du salut » ; ou : « Cela ne glorifie pas Dieu de sauver un homme en tant qu'agent libre, mis en capacité de concourir avec sa grâce d'une part, et de lui résister de l'autre ; plutôt que de le sauver en tant qu'agent soumis à la nécessité par une puissance à laquelle il ne peut résister. »

46. En ce qui concerne la première de ces affirmations : « Si l'homme possède quelque libre arbitre, Dieu ne peut avoir toute la gloire du salut ». Voulez-vous dire ceci : « Si l'homme a le pouvoir d'opérer son propre salut, alors Dieu ne peut avoir toute la gloire ? » Si c'est le cas, je dois demander à nouveau : que voulez-vous dire par « avoir toute la gloire » ? Voulez-vous dire : « Dieu accomplit entièrement l'œuvre, sans aucun concours de la part de l'homme ? » Si tel est le cas, votre affirmation est la suivante : « Si l'homme œuvre avec Dieu en œuvrant à son propre salut, alors Dieu ne fait pas toute l'œuvre sans que l'homme œuvre avec lui ». Ne voyez-vous pas comment Dieu peut néanmoins avoir toute la gloire ? En fait, le pouvoir même « d'œuvrer avec lui » peut venir de Dieu. C'est pourquoi toute la gloire lui revient. L'expérience même ne vous a-t-elle pas appris cela ? N'avez-vous pas souvent senti, dans une tentation particulière, le pouvoir de résister ou de céder à la grâce de Dieu ? Puis, quand vous avez cédé pour « œuvrer avec lui », n'avez-vous pas trouvé tout à fait possible, malgré tout, de lui donner toute la gloire ? De sorte que l'expérience et l'Écriture sont ici contre vous, et qu'elles indiquent clairement à tout chercheur impartial que, bien que l'homme ait la liberté d'œuvrer ou de ne pas « œuvrer avec Dieu », Dieu peut avoir toute la gloire pour le salut.

47. Si donc vous dites : « Nous attribuons à Dieu seul toute la gloire de notre salut » ; je réponds, nous aussi. Si vous ajoutez : « Non, mais nous affirmons que Dieu seul fait toute l'œuvre du salut sans que l'homme œuvre du tout » ; même dans ce sens, nous pouvons également être d'accord. En effet, nous admettons que c'est l'œuvre de Dieu seul de justifier, de sanctifier et de glorifier ; trois actions qui décrivent entièrement le salut. Pourtant, nous ne pouvons pas admettre que l'homme ne puisse que résister, et en

aucun cas « œuvrer avec Dieu » ; ou que Dieu soit entièrement l'ouvrier de notre salut au point d'exclure toute œuvre de l'homme. Cela, je ne peux le dire ; car je ne peux pas le prouver par l'Écriture. Non, c'est le contraire, l'Écriture est expresse à dire que (ayant reçu la puissance de Dieu) nous devons « travailler à notre propre salut » ; et que (une fois que l'œuvre de Dieu a commencé dans nos âmes) nous sommes « des ouvriers avec lui ».

48. Votre objection, proposée sous une autre forme, est celle-ci : « Cela ne glorifie pas Dieu de sauver un homme en tant qu'agent libre, mis en capacité de concourir avec sa grâce d'une part, et de lui résister de l'autre ; plutôt que de le sauver en tant qu'agent soumis à la nécessité par une puissance à laquelle il ne peut résister »

Que le Seigneur réponde par lui-même ! qu'il se lève et défende sa propre cause ! de sorte qu'il ne souffre plus que ses serviteurs, si peu nombreux soient-ils, s'affaiblissant les uns les autres, se lassant non seulement de l'« opposition de la part des pécheurs », mais même de la part de ceux qui sont dans une certaine mesure, sauvés du péché ! « Malheureux que je suis de séjourner à Méschec, [...] Auprès de ceux qui haïssent la paix. Je suis pour la paix ; mais dès que je parle, Ils sont pour la guerre. » (Ps 120:5-7)

49. Soyons sincères entre nous : Est-ce que cela glorifie plus Dieu de sauver l'homme irrésistiblement, que de le sauver en tant qu'agent libre, par une grâce telle qu'il puisse y résister ou l'accepter ? Je crains que vous ayez une notion confuse et non scripturaire de « la gloire de Dieu ». Que voulez-vous dire en fait par cette expression ? La gloire de Dieu, à proprement parler, est son essence glorieuse et ses attributs, qui ont toujours été. Cette gloire n'admet aucun accroissement, étant la même hier, aujourd'hui et éternellement. D'autre part, l'Écriture parle fréquemment de la gloire de Dieu en un sens quelque peu différent de celui-ci ; signifiant la manifestation de sa gloire essentielle, de sa puissance éternelle et de sa divinité, et de ses attributs glorieux, plus particulièrement sa justice, sa miséricorde et sa vérité. C'est dans ce seul sens que la gloire de Dieu est dite augmentée par l'homme. Maintenant, voici le point qu'il vous incombe de prouver : « Cela manifeste plus éminemment les attributs glorieux de Dieu, plus particulièrement sa justice, sa miséricorde, et sa vérité, que de sauver l'homme irrésistiblement plutôt que de le sauver par une grâce telle qu'il puisse y résister ou l'accepter. »

50. Vous ne devez pas imaginer que je serais assez imprudent pour vous confronter ici sur ces points de manière indépendante. Je ne contesterai pas, pour l'instant, l'idée du salut par la grâce irrésistible (qui fait de l'homme une simple machine, et, par conséquent, n'est ni rétribuable ni punissable), ni la question de savoir si le salut par la grâce irrésistible, considéré en dehors de ses conséquences, manifeste la gloire de Dieu plus ou moins que le salut par la grâce résistible. Non, par contre, avec l'aide de Dieu, je considérerai votre schéma dans son ensemble ; la grâce irrésistible pour les élus impliquant le refus de la grâce salvatrice à tous les autres ; et l'élection inconditionnelle avec sa compagne inséparable, la réprobation inconditionnelle.

La situation est la suivante : d'une part, vous pouvez me conduire, à moins que je ne me contredise ou que je ne rétracte mes principes, à affirmer que chaque homme possède une mesure de libre arbitre ; (mais pas par nature, comme le fait l'Assemblée des Théologiens ;) et, d'autre part, je peux vous conduire, ainsi que tous ceux qui soutiennent l'élection inconditionnelle, à moins que vous ne vous contredisiez ou rétractiez vos principes, à votre propre réprobation inconditionnelle.

Mettons donc en avant le libre arbitre d'un côté et la réprobation de l'autre et voyons lequel des schémas, celui du libre arbitre, ou celui de la réprobation est le plus défendable ? Voyons (s'il plaît au Père des Lumières d'ouvrir les yeux de notre entendement) lequel glorifie le plus Dieu, en ce qui concerne le déploiement de ses glorieux attributs, la manifestation de sa sagesse, de sa justice et de sa miséricorde envers les fils des hommes.

51. Considérons premièrement la sagesse de Dieu. Si l'homme est libre dans une certaine mesure ; si, par cette lumière « qui, en venant dans le monde, éclaire tout homme », « sont placés devant lui la vie et la mort, le bien et le mal » ; alors avec quelle gloire la sagesse multiple de Dieu apparaît-elle dans toute l'économie du salut de l'homme ! Voulant que tous les hommes soient sauvés, mais ne voulant pas les y forcer ; voulant que les hommes soient sauvés, non comme des arbres ou des pierres, mais comme des hommes, comme des créatures raisonnables, douées d'intelligence pour discerner ce qui est bon, et libres de l'accepter ou de le refuser, comment adapte-t-il tout le schéma de ses dispensations à son $\pi\rho\theta\epsilon\sigma\iota\nu$, son plan, « le conseil de sa volonté ! » Son premier pas est d'éclairer l'entendement par la connaissance générale du bien et du mal. À cela il ajoute de nombreuses réprimandes secrètes, si les hommes agissent contrairement à cette lumière ; beaucoup de convictions intimes, de sorte qu'il n'est pas un homme sur la terre qui ne les ait ressenties. À d'autres moments, il remue doucement leurs volontés, il les attire et les courtise, pour ainsi dire, à marcher dans la lumière. Il instille dans leur cœur de bons désirs, bien qu'ils ne sachent peut-être pas d'où ils viennent. Jusqu'ici, il procède avec tous les enfants des hommes, oui, même avec ceux qui n'ont pas la connaissance de sa parole écrite. Or, qu'un champ de sagesse si large soit déployé tend à montrer que l'homme est dans une certaine mesure un agent libre. Comme chacun des aspects de cette sagesse paraissent adaptés à cette fin ! sauver l'homme, en tant qu'homme ; mettre la vie et la mort devant lui, puis le persuader (et non le forcer) de choisir la vie. Selon ce grand dessein de Dieu, une règle parfaite est d'abord placée devant lui, pour servir de « lanterne à ses pieds et de lumière à ses sentiers ». Cela lui est offert sous forme de loi, associée avec les sanctions les plus fortes : les récompenses les plus glorieuses pour ceux qui obéissent, les peines les plus sévères pour ceux qui la violent. Pour les ramener au bien, Dieu utilise toutes sortes de moyens ; il emprunte toutes les avenues de leurs âmes. Il se confronte à leur intelligence, leur montrant la folie de leurs péchés ; il parle parfois à leurs affections, exposant tendrement leur ingratitude, et demandant même avec condescendance « Qu'aurais-je pu faire pour » vous (conformément à mon dessein éternel de ne pas de vous forcer)

« que je n'aie pas fait ? » Il mêle parfois des menaces : « Si vous ne vous repentez, vous périrez tous également » ; il promet parfois : « Je ne me souviendrai plus de vos péchés ni de vos iniquités. » Nous observons ici une réelle sagesse, si en fait l'homme peut choisir entre la vie ou la mort ! Par contre, si tout homme est immanquablement destiné au ciel ou à l'enfer avant de sortir du sein de sa mère, où est la sagesse ? A quoi sert de traiter l'homme, à tous égards, comme s'il était libre, alors qu'il n'en est rien ? À quoi peut servir toute cette dispensation de Dieu à un réprouvé ? Que sont pour vous ces promesses ou ces menaces, ces récriminations ou ces reproches, le tison de l'enfer ? Qu'est-ce en effet tout cela d'autre qu'une farce vide, qu'une simple grimace, que des paroles qui ne veulent rien dire ? Où (pour écarter toutes les autres considérations maintenant) est donc la sagesse de ce procédé ! À quoi sert tout ce matériel mis en œuvre ? Si vous dites : « Pour assurer sa damnation » ; hélas, en quoi est-ce nécessaire puisque cela était rendu certain dès avant la fondation du monde ! Que toute l'humanité juge alors, lequel de ces récits est le plus pour la gloire de la sagesse de Dieu !

52. Nous en arrivons à la justice de Dieu. Si l'homme est capable de choisir le bien ou le mal, alors il est un objet approprié de la justice de Dieu, qui acquitte ou condamne, récompense ou punit. Il ne peut être un objet approprié autrement. Une simple machine ne peut être ni acquittée ni condamnée. La justice ne peut pas punir une pierre pour être tombée à terre ; ni, selon votre schéma, un homme pour être tombé dans le péché. En fait, il ne peut pas plus s'en prémunir que la pierre, s'il est, dans votre sens, prédestiné à cette condamnation. Pourquoi cet homme pêche-t-il ? « Il ne peut cesser de pécher. » Pourquoi ne peut-il cesser de pécher ? « Parce qu'il n'a aucune grâce salvatrice. » Pourquoi n'a-t-il aucune grâce salvatrice ? « Parce que Dieu, dans son bon plaisir, a éternellement décrété de ne pas le lui donner. » Se trouve-t-il alors dans une nécessité inévitable de pécher ? « Oui, autant qu'une pierre l'est de tomber. Il n'a jamais eu plus de pouvoir pour cesser le mal qu'une pierre n'en a pour rester en l'air. » Ainsi, cet homme, pour n'avoir pas fait ce qu'il n'aurait jamais pu faire, et pour avoir fait ce qu'il n'a jamais pu éviter, sera-t-il condamné à s'en aller dans le feu éternel, préparé pour le diable et ses anges ? « Oui, parce que c'est la volonté souveraine de Dieu. » Alors, « soit vous avez trouvé un nouveau Dieu, soit vous en avez créé un ! » Ce n'est pas le Dieu des chrétiens. Notre Dieu est juste dans toutes ses voies ; il ne moissonne pas là où il n'a pas semé. Il exige seulement selon ce qu'il a donné ; et là où il a peu donné, peu est demandé. La gloire de sa justice, c'est de « récompenser chacun selon ses œuvres ». Par ceci est montré cet attribut glorieux, manifestement exposé devant les hommes et les anges, en ce qu'il est manifesté envers chaque homme selon ce qu'il a, et non selon ce qu'il n'a pas. C'est là ce juste décret qui ne peut être abrogé ni dans le temps ni dans l'éternité.

Ainsi un schéma donne à la justice de Dieu toute son ampleur, lui laisse la place de se déployer largement dans toutes ses branches ; tandis que l'autre en fait une simple ombre. Elle ne sert alors absolument à rien.

53. Ce dernier schéma manifeste l'amour de Dieu tout aussi peu glorieusement ; Supposons que son amour soit appliqué à une créature sur dix, (ou devrais-je plutôt dire une sur cent ?) et qu'elle n'ait aucun égard pour les autres. Ainsi les quatre-vingt-dix-neuf réprouvés périssent sans pitié. Il est suffisant pour Dieu d'aimer et de sauver le seul élu. Pourquoi aurait-il pitié de celui-là seul et laisserait-il aller tous les autres à une destruction inévitable ? « Il le fera parce qu'il le veut ! » Ô que Dieu veuille vous donner, à vous qui parlez ainsi, la douceur de la sagesse ! Alors, demanderais-je, que dirait la voix universelle de l'humanité sur l'homme qui agirait ainsi ? Cet être étant capable de délivrer des millions d'hommes de la mort d'un seul souffle de sa bouche, devrait refuser d'en sauver plus d'un sur cent, et dire : « Je ne le ferai pas, parce que je ne le veux pas ! » Comment alors exaltez-vous la miséricorde de Dieu, quand vous lui attribuez un tel procédé ? Quel étrange commentaire provient de sa propre parole disant que « ses compassions s'étendent sur toutes ses œuvres. » (Ps 145:9).

Pensez-vous échapper à cela en disant : « Sa miséricorde se manifeste davantage en sauvant irrésistiblement les élus qu'elle ne le serait en donnant le choix du salut à tous les hommes, et le salut effectif à ceux qui l'ont accepté ? » Comment ? Faites-le apparaître si vous le pouvez. Quelle preuve apportez-vous de cette affirmation ? J'en appelle à tout esprit impartial, que l'inverse ne soit pas évidemment vrai ; La miséricorde de Dieu n'est pas beaucoup moins glorieusement déployée, en sauvant quelques-uns par sa puissance irrésistible, et en laissant tous les autres sans aide, sans espoir, périr éternellement, qu'en offrant le salut à chaque créature, en sauvant réellement tout ceux y consentent et en faisant pour le reste tout ce que peuvent faire la sagesse infinie, la toute-puissance et l'amour sans bornes, sans les forcer à être sauvés, ce qui reviendrait à détruire la nature même qu'il leur avait donnée. J'en appelle, dis-je, à tout esprit impartial, et au vôtre, sinon tout à fait aveuglé par les préjugés, lequel de ces récits met la miséricorde de Dieu sous le jour le plus avantageux.

54. Peut-être direz-vous : « Pourtant il y a d'autres attributs de Dieu, à savoir sa souveraineté, son immuabilité et sa fidélité. J'espère que vous ne les niez pas. » Je réponds, Non ; en aucun cas. La souveraineté de Dieu apparaît, (1.) En fixant de toute éternité ce décret concernant les fils des hommes : « Celui qui croira sera sauvé ; celui qui ne croira pas sera condamné. » (2.) Dans toutes les circonstances générales de la création ; dans le temps, le lieu, la manière de créer toutes choses ; en définissant le nombre et le type des créatures, visibles et invisibles. (3.) En attribuant les dons naturels des hommes, ceux-ci à l'un et ceux-là à l'autre. (4.) En disposant le temps, le lieu et les autres circonstances extérieures (les parents, les relations) qui assistent à la naissance de chacun. (5.) En dispensant les divers dons de son Esprit, pour l'édification de son Église. (6.) En ordonnant toutes les choses temporelles, comme la santé, la fortune, les amis, tout sauf l'éternité. Cependant, en disposant les états éternels des hommes (en ne permettant que ce qui a été observé sous le premier point), il est clair que ce n'est pas la souveraineté seule, mais la justice, la miséricorde et la vérité qui tiennent les rênes. Le Gouverneur du ciel et de la terre, le JE SUIS, au-dessus de tout, Dieu béni à jamais, ne

va pas plus loin, sauf au travers de ces attributs qui le dirigent et préparent le chemin devant sa face. C'est sa volonté éternelle et irrésistible, telle qu'il nous l'a révélée par son Esprit ; déclarant dans les termes les plus forts, ajoutant son serment à sa parole, et, parce qu'il ne jure pas par plus grand que lui, mais jure par lui-même : « je suis vivant ! dit le Seigneur, l'Éternel, ce que je désire, ce n'est pas que le méchant meure » (Ez 33:1). La mort de celui qui meurt ne peut jamais trouver sa seule justification dans mon plaisir ou dans ma volonté souveraine. Non ; c'est impossible. Nous défions toute l'humanité d'apporter une preuve claire et scripturaire du contraire. Vous ne pouvez apporter aucune preuve scripturaire que Dieu ait agi ou qu'il agira comme un simple souverain en condamnant éternellement une âme qui est née ou naîtra dans le monde.

10. Le cas d'Ésaü et de Pharaon

55. Maintenant, vous pensez probablement à Ésaü et à Pharaon. Définissez-vous alors comme une vérité indiscutable, que ceux-ci étaient éternellement condamnés par la seule volonté souveraine de Dieu ? Êtes-vous sûr qu'ils étaient éternellement condamnés ? Même ce point-là n'est pas tout à fait certain. Cela n'est nulle part affirmé dans les Écritures saintes ; et il vous en coûterait quelques peines pour le prouver. Il est vrai que la mort de Pharaon était une punition de Dieu ; mais il ne s'ensuit pas qu'il ait été puni pour l'éternité. En fait, s'il l'était, ce n'était pas par la seule volonté souveraine de Dieu, mais à cause de son entêtement et de son impénitence.

Moïse nous en a donné un récit particulier : Nous lisons donc : « Pharaon, voyant qu'il y avait du relâche » (après avoir été délivré de la plaie des grenouilles), « endurcit son cœur, et il n'écoula point ». (Exode 8:11.) De même, après le fléau des mouches, « [...] Pharaon, cette fois encore, endurcit son cœur, et il ne laissa point aller le peuple. ». (Ex 8:28.) Encore : « Pharaon, voyant que la pluie, la grêle et les coups de tonnerre avaient cessé, continua de pécher, et il endurcit son cœur, lui et ses serviteurs. » (Ex 9:34.) Après que Dieu lui eut donné tout cet espace pour se repentir, et lui eut reproché son impénitence obstinée, dans ces paroles solennelles : « Jusques à quand refuseras-tu de t'humilier devant moi ? » (Ex 10:3 ;) qu'y a-t-il d'étonnant à ce que Dieu « endurecisse son cœur », c'est-à-dire qu'il permette à Satan de l'endurcir ? s'il retirait enfin entièrement sa grâce adoucissante, et « l'abandonnait à un esprit réprouvé ? »

56. Le cas d'Ésaü est très différent ; bien que sa conduite soit aussi blâmable sur plusieurs points. Le premier était la vente de son droit d'aînesse à Jacob. (Genèse 25:31, etc.) Le suivant, son mariage contre le consentement de son père. (Ge 26:34, 35.) Il est fort probable qu'il était conscient de sa faute ; parce qu'Isaac semble s'être pleinement réconcilié avec lui lorsqu'Ésaü lui dit : « Fais-moi un mets comme j'aime, et apporte-le-moi à manger, afin que mon âme te bénisse avant que je meure. » (Ge 27:4.)

Dans les versets qui suivent, nous avons un récit de la manière dont il fut supplanté par son frère Jacob. Concernant l'implication d'Isaac à ce sujet, « [Ésaü] poussa de forts cris, pleins d'amertume, et il dit à son père : Bénis-moi aussi, mon père ! » (Ge 27:34.)

Toutefois, « voulant obtenir la bénédiction, il fut rejeté, » dit l'Apôtre, « quoiqu'il l'ait sollicitée avec larmes ». [He 12:17] « Ton frère est venu avec ruse, et il a enlevé ta bénédiction. » (Ge 27:35.) De sorte que toute la douleur et les larmes d'Ésaü n'ont pu lui permettre de recouvrer son droit d'aînesse et la bénédiction qui y était attachée.

Pourtant, il y a de fortes raisons d'espérer qu'Ésaü (ainsi que Jacob) soit maintenant dans le sein d'Abraham. En effet, bien que pendant un certain temps « il ait haï Jacob », et qu'il soit venu ensuite contre lui « avec quatre cents hommes », très probablement dans le dessein de se venger des dommages qu'il avait subi ; quand ils se sont rencontrés, « Ésaü courut à sa rencontre ; il l'embrassa, se jeta à son cou, et le baisa. » Dieu avait tellement changé son cœur ! Ains, pourquoi devrions-nous douter que cet heureux changement ne se soit pas poursuivi ?

57. Vous ne pouvez fonder aucune objection solide à cela même à partir des paroles de saint Paul dans l'Épître aux Romains : « il fut dit à Rebecca : L'aîné sera assujetti au plus jeune, selon qu'il est écrit : J'ai aimé Jacob Et j'ai haï Esaü. » (Ro 9:12-13.) Car il est indéniablement clair que ces deux versets se rapportent, non aux personnes de Jacob et d'Ésaü, mais à leurs descendants ; les Israélites sont sortis de Jacob, et les Edomites sont sortis d'Ésaü. En ce sens, « l'aîné » (Ésaü) « servit le cadet » ; non pas en sa personne (car Ésaü n'a jamais servi Jacob), mais dans sa postérité. La postérité du frère aîné a servi la postérité du cadet.

L'autre texte auquel l'Apôtre fait référence est le suivant : « Cependant j'ai aimé Jacob, Et j'ai eu de la haine pour Esaü, J'ai fait de ses montagnes une solitude, J'ai livré son héritage aux chacals du désert. » (Malachie 1:2-3.) De qui Dieu a-t-il dévasté l'héritage ? Pas celui dont Ésaü a personnellement bénéficié ; mais celui de sa postérité, les Edomites, pour leurs énormes péchés, largement décrits par plusieurs des prophètes. Ici non plus, il n'y a aucun exemple d'un homme finalement condamné par la simple volonté souveraine de Dieu.

11. La question de l'immuabilité

58. L'immuabilité de Dieu, nous l'admettons également. « En qui il n'y a pas de variation ou d'ombre de changement. » (Ja 1:17) Vous semblez faire une erreur à ce sujet également, faute d'avoir observé le récit des Écritures à ce sujet. L'Écriture enseigne, (1) Que Dieu est immuable en ce qui concerne ses décrets. Quels décrets ? Celui qu'il a ordonné d'être prêché à toute créature : « Celui qui croira sera sauvé ; celui qui ne croira pas sera condamné. » L'Écriture enseigne, (2.) Que Dieu est immuable en ce qui concerne son amour et sa haine. Comment est-ce possible ? Observez bien cela ; car c'est votre grande erreur, et la racine de presque tout le reste. Dieu aime immuablement la justice et hait l'iniquité. Il aime immuablement la foi et hait immuablement l'incrédulité. En conséquence, il aime immuablement les justes et hait les ouvriers d'iniquité. Il aime immuablement ceux qui croient et hait les incroyants obstinés. Ainsi, le récit biblique de l'immuabilité de Dieu en ce qui concerne ses décrets est celui-ci : Il

a immuablement décrété de sauver les saints croyants et de condamner les incroyants obstinés et impénitents. De plus, selon l'Écriture, son immuabilité d'affection concerne principalement les tempéraments et non les personnes ; et en ce qui concerne les personnes (comme Énoch, Noé, Abraham) uniquement dans la mesure où ces tempéraments se trouvent en eux. Que l'immuabilité de Dieu soit présentée selon un angle particulier, qu'on la définisse de même avec l'Écriture, et cette dernière prouvera alors aussi bien la transsubstantiation que l'élection inconditionnelle.

12. La notion d'alliance

59. La fidélité de Dieu peut être qualifiée de conséquence de sa vérité. Il accomplira ce qu'il a promis. Alors interrogeons les oracles de Dieu. À qui sont faites les promesses ? les promesses de vie et d'immortalité ? La réponse est : « à Abraham et à sa descendance » ; c'est-à-dire à ceux qui « marchent sur les traces de la foi de notre père Abraham ». Les promesses de l'évangile sont faites à ceux qui croient, en tant que croyants. C'est à ceux-ci que le Dieu fidèle s'est engagé à faire ce qu'il a dit. « Il se rappelle à toujours son alliance, Ses promesses pour mille générations, » : dont la somme est, (comme nous le trouvons expressément déclaré par l'Esprit de Dieu,) « L'Éternel donne la grâce » (plus de grâce) « et la gloire, Il ne refuse aucun bien à ceux qui marchent dans l'intégrité. ». [Ps 84:12]

60. Cette alliance de Dieu, je la comprends ; mais j'en ai entendu parler d'une autre que je ne comprends pas. J'ai entendu, « que Dieu le Père a fait une alliance avec son Fils, avant que le monde ait commencé son œuvre, par laquelle le Fils a accepté de souffrir telles et telles choses, et le Père de lui donner telles et telles âmes pour récompense ; qu'en conséquence, ces âmes doivent être sauvées, toutes celles-là seulement, afin que toutes les autres soient damnées. » Je vous en supplie, où est-ce écrit ? A quel endroit de l'Écriture trouve-t-on cette alliance ? Nous pouvons bien nous attendre à ce qu'une chose de cette importance soit révélée très expressément, avec la plus grande clarté et la plus grande solennité. Où est-ce révélé ? Ainsi, si ce n'est pas le cas, s'il n'y a pas un tel récit dans toute la Bible ; de quoi devrions-nous nous étonner le plus ? qu'une personne sérieuse puisse avancer une telle chose, ou que des milliers puissent croire une si étrange affirmation sans qu'il n'y ait seul texte clair de l'Écriture pour la soutenir, de la Genèse à l'Apocalypse ?

61. Je suppose que vous n'imaginez pas que le seul mot d'*alliance*, s'il apparaît si souvent dans les Écritures saintes, est une preuve d'une telle alliance. La grande alliance que nous concédons y être mentionnée est une alliance entre Dieu et l'homme, établie entre les mains d'un Médiateur, « qui a goûté la mort pour chaque homme », et l'a ainsi achetée pour tous les enfants des hommes. La teneur de cette alliance (déjà si souvent mentionnée) est la suivante : « Quiconque croit jusqu'à la fin, afin de montrer sa foi par ses œuvres, moi, le Seigneur, je récompenserai cette âme éternellement. En revanche,

quiconque ne croira pas, et par conséquent mourra dans ses péchés, je le châtierai d'une destruction éternelle ».

62. Pour bien examiner si cette alliance entre Dieu et l'homme est inconditionnelle ou conditionnelle, il peut être nécessaire de remonter à Abraham, le père des fidèles ; pour s'enquérir de quelle sorte d'alliance Dieu a fait avec lui ; et s'il y a lieu d'attribuer une raison à la bénédiction particulière de Dieu sur Abraham et sur toutes les nations de la terre en lui.

La première mention de l'alliance entre Dieu et lui se trouve en Genèse 15:18 : « En ce jour-là, l'Eternel fit alliance avec Abram, et dit: Je donne ce pays à ta postérité ». Ceci est beaucoup plus explicitement relaté au chapitre 17:1-14 : « l'Eternel apparut à Abram, et lui dit: Je suis le Dieu Tout-Puissant. Marche devant ma face, et sois intègre. J'établirai mon alliance entre moi et toi, et je te multiplierai à l'extrême. Abram tomba sur sa face ; et Dieu lui parla, en disant : Voici mon alliance, que je fais avec toi. Tu deviendras père d'une multitude de nations. On ne t'appellera plus Abram ; mais ton nom sera Abraham, car je te rends père d'une multitude de nations. [...] J'établirai mon alliance entre moi et toi, et tes descendants après toi, selon leurs générations : ce sera une alliance perpétuelle, en vertu de laquelle je serai ton Dieu et celui de ta postérité après toi. [...] tout mâle parmi vous sera circoncis, [...] Un mâle incirconcis, qui n'aura pas été circoncis dans sa chair, sera exterminé du milieu de son peuple : il aura violé mon alliance. »

63. Nous trouvons le récit de cette alliance de Dieu avec Abraham, au quatrième chapitre de l'épître de Paul aux Romains, verset 3, etc. : « Abraham crut à Dieu, et cela lui fut imputé à justice ». (Ce fut un peu avant que Dieu n'établisse son alliance avec lui, et est lié à Genèse 15:6.) « Et il reçut le signe de la circoncision, comme sceau de la justice qu'il avait obtenue par la foi quand il était incirconcis, afin d'être le père de tous les incirconcis qui croient, pour que la justice leur soit aussi imputée, et le père des circoncis, » (c'est-à-dire de ceux qui sont circoncis) « qui ne sont pas seulement circoncis, mais encore qui marchent sur les traces de la foi de notre père Abraham quand il était incirconcis. » (Ro 4:10-12). Si ces mots n'expriment pas une alliance conditionnelle, certainement aucun mot ne le peut.

64. La nature et le fondement de cette alliance de Dieu avec Abraham sont expliqués plus en détail : « Cacherai-je à Abraham ce que je vais faire ? Abraham deviendra certainement une nation grande et puissante, et en lui seront bénies toutes les nations de la terre. Car je l'ai choisi, afin qu'il ordonne à ses fils et à sa maison après lui de garder la voie de l'Eternel, en pratiquant la droiture et la justice, et qu'ainsi l'Eternel accomplisse en faveur d'Abraham les promesses qu'il lui a faites. » (Genèse 18:17-19)

Dieu dit-il ici : « *Je le ferai, parce que je le ferai* » Rien de moins. La raison est explicitement donnée : « en lui seront bénies toutes les nations de la terre. Car je l'ai choisi, afin qu'il ordonne à ses fils et à sa maison après lui de garder la voie de l'Eternel. »

La raison est encore plus (clairement, elle ne peut pas, mais plus) pleinement énoncée dans le vingt-deuxième chapitre, versets 16-18, etc. : « Je le jure par moi-même, parole de l'Éternel ! *parce que* tu as fait cela, et que tu n'as pas refusé ton fils, ton unique, je te bénirai et je multiplierai ta postérité, [...] Toutes les nations de la terre seront bénies en ta postérité », c'est-à-dire que le Messie sortira de toi, « *parce que* tu as obéi à ma voix ».

Ceci est encore déclaré : « L'Éternel lui apparut, et dit : [...] Séjourne dans ce pays-ci : je serai avec toi, et je te bénirai, car je donnerai toutes ces contrées à toi et à ta postérité, et je tiendrai le serment que j'ai fait à Abraham, ton père. [...] toutes les nations de la terre seront bénies en ta postérité, parce qu'Abraham a obéi à ma voix, et qu'il a observé mes ordres, mes commandements, mes statuts et mes lois. » (Genèse 26:2-5.)

65. Cette alliance, faite à Abraham et à sa postérité, est encore mentionnée : « et l'Éternel appela [Moïse] du haut de la montagne, en disant : Tu parleras ainsi à la maison de Jacob, et tu diras aux enfants d'Israël : Vous avez vu ce que j'ai fait à l'Égypte, et comment je vous ai portés sur des ailes d'aigle et amenés vers moi. Maintenant, si vous écoutez ma voix, et si vous gardez mon alliance, vous m'appartiendrez entre tous les peuples. » (Exode 19:3-5.)

Dans le chapitre suivant, Dieu déclare les termes de l'alliance qu'ils devaient garder, en dix commandements. Ces termes eux-mêmes sont parfois appelés « l'alliance », parfois « le livre de l'alliance ». Ainsi, après que Dieu eut cessé de parler au peuple, il est dit : « Moïse écrivit toutes les paroles de l'Éternel. Puis il se leva de bon matin. [...] Il prit le livre de l'alliance, et le lut en présence du peuple ; ils dirent : Nous ferons tout ce que l'Éternel a dit, et nous obéirons. Moïse prit le sang, (de l'holocauste) et il le répandit sur le peuple, en disant : Voici le sang de l'alliance que l'Éternel a faite avec vous selon toutes ces paroles. » (Exode 24:4-8.)

Après que le peuple eut rompu cette alliance en adorant le veau d'or, Dieu la renouvelle d'après Exode 34, où nous lisons : « L'Éternel dit à Moïse : Ecris ces paroles ; car c'est conformément à ces paroles que je traite alliance avec toi et avec Israël. [...] Et l'Éternel écrivit sur les tables les paroles de l'alliance, les dix paroles. » (Versets 27, 28.)

66. Selon la teneur de cette alliance faite avec Abraham et sa semence, Dieu déclare ensuite : « Si vous suivez mes lois, si vous gardez mes commandements et les mettez en pratique, [...] je maintiendrai mon alliance avec vous. [...] je serai votre Dieu, et vous serez mon peuple [...]. Mais si vous ne m'écoutez point et ne mettez point en pratique tous ces commandements, [...] et que vous rompiez mon alliance, [...] je tournerai ma face contre vous, [...] [ce] qui vengera mon alliance ; [...] Ils confesseront leurs iniquités [...] et alors leur cœur incirconcis s'humiliera [...]. [Alors] je me souviendrai de mon alliance avec Jacob, je me souviendrai de mon alliance avec Isaac et de mon alliance avec Abraham. » (Lévitique 26:3-42.) Par conséquent, l'alliance avec Abraham, Isaac et Jacob était conditionnelle, ainsi que celle avec leur postérité.

13. La question de la persévérance

67. « Mais la fidélité de Dieu n'est-elle pas engagée pour empêcher tous ceux qui croient maintenant de tomber ? » Je ne peux pas dire cela. Quelle que soit l'assurance que Dieu peut donner à des âmes particulières, je ne trouve aucune promesse générale dans les Écritures saintes « qu'une personne qui croit une fois ne tombera pas finalement ». Pourtant, pour dire la vérité, c'est une opinion si agréable, si agréable à la chair et au sang, si convenable à tout ce qui reste de la nature charnelle chez ceux qui ont goûté la grâce de Dieu, que je ne vois rien d'autre que la grande puissance de Dieu comme capable d'empêcher quiconque l'entende de s'en satisfaire. En réalité, il manque une chose fondamentale pour s'en satisfaire : une preuve claire et convaincante provenant des Écritures.

Les arguments tirés de l'expérience ne suffiront jamais à conclure sur ce point. Ils ne peuvent que prouver, d'une part, que notre Seigneur est extrêmement patient ; qu'il ne veut qu'aucun croyant ne périsse ; qu'il supporte longtemps, très longtemps, toutes leurs folies, attendant d'être gracieux, et de guérir leur rechute ; et qu'il ramène en fait de nombreuses brebis perdues qui paraissaient irrécupérables à vue humaine. Pourtant, tout cela ne constitue pas une preuve convaincante qu'aucun croyant ne puisse tomber en disgrâce. Si bien que cet argument de l'expérience pèsera peu auprès de ceux qui croient à la possibilité de déchoir.

Il pèsera tout aussi peu, pour ceux qui n'y croient pas ; car si vous produisez de multiples exemples de ceux qui étaient autrefois forts dans la foi, et qui sont maintenant tombés, ils l'éluderont en disant : « Oh, mais ils seront ramenés ; ils ne mourront pas dans leurs péchés. » De plus, s'ils meurent dans leurs péchés, nous n'avons pas encore gagné l'argumentation, car il leur est facile de dire : « Ce n'étaient que des hypocrites ; ils n'ont jamais eu la vraie foi. » L'Écriture seule doit donc trancher cette question ; et l'Écriture le fait si entièrement, qu'il suffit de citer très peu de textes, associés de quelques brèves réflexions.

68. L'idée, que celui qui est un vrai croyant, ou, en d'autres termes, celui qui est saint ou juste dans le jugement de Dieu lui-même, peut néanmoins finalement tomber de la grâce, apparaît, (1.) D'après la parole de Dieu par Ézéchiël : « Si le juste se détourne de sa justice et commet l'iniquité [...] parce qu'il s'est livré à l'iniquité et au péché ; à cause de cela, il mourra. » (Ez 18:24.) Faites-vous l'objection : « Ce chapitre concerne uniquement l'Église et la nation juive » Je réponds : Prouvez-le. En attendant, je crois que de nombreuses parties de ce chapitre concernent toute l'humanité.

Si vous dites, (2.) « La justice dont il est question dans ce chapitre était simplement une justice extérieure, sans principe intérieur de grâce ou de sainteté : » Je demande, comment cela est-il cohérent avec le trente et unième verset : « Rejetez loin de vous toutes les transgressions par lesquelles vous avez péché ; faites-vous un cœur nouveau

et un esprit nouveau. » Est-ce une « simple justice extérieure », sans aucun principe intérieur de grâce ou de sainteté ?

69. Voulez-vous ajouter : « En admettant que la personne dont il est question ici soit un homme vraiment juste, ce qui est dit ici n'est qu'une supposition ». Je nie cela catégoriquement. Relisez le chapitre à nouveau et vous verrez que les faits qui y sont exposés ne sont pas à peine supposés, mais expressément affirmés.

Que la mort mentionnée ici soit la mort éternelle, cela ressort du verset vingt-six : « Si le juste se détourne de sa justice et commet l'iniquité, et meurt pour cela », voici la mort temporelle ; « il meurt à cause de l'iniquité qu'il a commise », voici la mort éternelle.

Si vous affirmez : « Ces deux expressions signifient la même chose, et non deux mots différentes », vous forcez le sens du texte, afin de faire dire au Saint-Esprit ce qu'il ne dit pas.

« Mourir à cause de son iniquité », dites-vous, est la même chose que « mourir pour son iniquité ». Dans ce cas le texte signifie : « Lorsqu'il mourra en eux, il doit mourir en eux ». C'est là une découverte très profonde !

Pourtant vous dites : « On ne peut comprendre la mort éternelle ; car ils pourraient en être délivrés par la repentance et la réforme du cœur. » Pourquoi ne pourraient-ils pas, par une telle repentance mentionnée au verset trente et un, être délivrés de la mort éternelle ?

« Tout le chapitre », pensez-vous, « n'a rien à voir avec les affaires spirituelles et éternelles des hommes. »

Je crois que tout homme impartial pensera tout à fait le contraire s'il en lit calmement le début : « Voici, toutes les âmes sont à moi ; [...] l'âme qui pèche, c'est celle qui mourra. » [Ez 18:4] ; texte dans lequel je ne puis nullement admettre que par la mort de l'âme on entend seulement une affliction temporelle ; c'est en tout cas la conclusion du texte suivant : « Revenez et détournez-vous de toutes vos transgressions, afin que l'iniquité ne cause pas votre ruine. Rejetez loin de vous toutes les transgressions par lesquelles vous avez péché ; faites-vous un cœur nouveau et un esprit nouveau. Pourquoi mourriez-vous, maison d'Israël ? » [Ez 18:31-32]

Ainsi, celui qui est juste dans le jugement de Dieu lui-même, peut finalement tomber en disgrâce.

70. Deuxièmement, le fait que celui qui a la foi qui produit une bonne conscience, peut néanmoins finalement tomber, ressort des paroles de saint Paul à Timothée : « [Combat] le bon combat, en gardant la foi et une bonne conscience. Cette conscience, quelques-uns l'ont perdue, et ils ont fait naufrage par rapport à la foi. » (1 Timothée 1:18, 19.)

Remarquez, (1.) Ces hommes avaient autrefois la foi qui produit « une bonne conscience » ; sinon ils n'auraient pu « la perdre ».

Remarquez, (2.) Ils « ont fait naufrage par rapport à la foi », ce qui implique nécessairement la perte totale et définitive de celle-ci.

Vous objectez : « Non, la perte d'une bonne conscience ne suppose pas qu'ils l'avaient, mais plutôt qu'ils ne l'avaient pas. »

C'est vraiment surprenant. Comment le prouvez-vous ? « Par Actes 13:46, où saint Paul dit aux Juifs : « C'est à vous premièrement que la parole de Dieu devait être annoncée ; mais, puisque vous la repoussez [...] voici, nous nous tournons vers les païens. » Ici, vous voyez que les Juifs, qui n'ont jamais eu l'évangile, le rejettent. »

Comment cela ? Êtes-vous sûr qu'ils « n'ont jamais eu ce qu'ils ont ici abandonné ? » Ainsi : Ce qu'ils ont mis de côté, c'est indéniable, ils l'avaient, jusqu'à ce qu'ils l'aient mis de côté ; à savoir, « la parole de Dieu prononcée » par Paul et Barnabas. Ce cas plaide contre vous. Cela prouve exactement l'inverse de ce que vous avez avancé.

Vous objectez alors : « Les hommes peuvent avoir une bonne conscience, dans un certain sens, sans la vraie foi. »

Je l'admets, dans un sens restreint, limité ; mais pas une bonne conscience, dans son sens absolu. Pourtant c'est bien de celle-ci dont l'Apôtre parle, lorsqu'il exhorte Timothée à « garder la foi ». À moins que vous ne craigniez que le fait de garder la foi « suppose qu'il n'ait jamais eu bonne conscience ».

« La foi mentionnée ici désigne uniquement la doctrine de la foi. » Ceci n'est pas un argument suffisamment pertinent.

Il reste donc que celui qui a la foi qui produit une bonne conscience peut finalement tomber.

71. Troisièmement, ceux qui sont greffés sur l'olivier franc, l'Église spirituelle et invisible, peuvent néanmoins finalement tomber.

Car ainsi parle l'Apôtre : « si quelques-unes des branches ont été retranchées, et si toi, [...], tu as été greffé à leur place, et rendu participant de la racine nourricière de l'olivier, [...] Ne t'abandonne pas à l'orgueil, mais crains ; car si Dieu n'a pas épargné les branches naturelles, il ne t'épargnera pas non plus. Considère donc la bonté et la sévérité de Dieu : sévérité envers ceux qui sont tombés, et bonté de Dieu envers toi, si tu demeures ferme dans cette bonté ; autrement, tu seras aussi retranché. » (Romains 11:17-22.)

Nous pouvons observer ici que (1.) Les personnes dont il est question ont été effectivement greffées sur l'olivier.

(2.) Cet olivier n'est pas simplement l'Église extérieure et visible, mais invisible, composée des saints croyants. Ainsi le texte dit : « Or, si les prémices sont saintes, la masse l'est aussi ; et si la racine est sainte, les branches le sont aussi. » [Ro 11:16] de

plus : « elles ont été retranchées pour cause d'incrédulité, et toi, tu subsistes par la foi ». [Ro 11:20]

(3.) Ces saints croyants étaient encore susceptibles d'être retranchés de l'Église invisible, sur laquelle ils étaient alors greffés.

(4.) Il n'y a pas la moindre indication qu'ils n'aient jamais été greffés à nouveau.

À cela vous objectez, (1.) « Cet olivier n'est pas l'Église invisible, mais seulement l'Église visible. » Vous l'affirmez et je prouve le contraire, à savoir, que c'est l'Église invisible, car elle se compose de « saints » croyants, ce qui ne peut être que l'Église invisible.

Vous objectez, (2.) « Les Juifs qui ont été séparés n'ont jamais été de vrais croyants en Christ. » Je ne parle pas des Juifs, mais de ces Gentils qui sont mentionnés au vingt-deuxième verset ; que saint Paul exhorte à « demeurer ferme dans cette bonté » ; sinon, dit-il, « tu seras retranché ». Je présume donc que c'étaient de vrais croyants en Christ. Pourtant, ils étaient toujours susceptibles d'être retranchés.

Vous affirmez, (3.) « Ce n'est qu'une coupure pratiquée dans l'Église visible. » Mais comment cela est-il prouvé ? Cette construction de la raison aussi forcée et contre nature nécessite un argument pour la soutenir.

Vous dites, (4.) « Il y a une forte indication qu'ils seront à nouveau greffés. » Non ; non à l'idée que ces Gentils qui ne persévèrent pas dans sa bonté soient greffés à nouveau après avoir été retranchés. Je ne peux trouver la moindre indication de cela. « Mais tout Israël sera sauvé. » je crois qu'ils le seront ; mais cela n'implique pas la réintégration de ces Gentils.

Il reste donc que ceux qui sont greffés dans l'Église spirituelle, invisible, peuvent néanmoins finalement tomber.

72. Quatrièmement, ceux qui sont des sarments de Christ, le vrai cep, peuvent encore finalement décrocher de la grâce.

Ainsi parle notre bienheureux Seigneur lui-même : « Je suis le vrai cep, et mon Père est le vigneron. Tout sarment qui est en moi et qui ne porte pas de fruit, il le retranche. [...] Je suis le cep, vous êtes les sarments. [...] Si quelqu'un ne demeure pas en moi, il est jeté dehors, comme le sarment, et il sèche ; puis on le ramasse, on le jette au feu, et il brûle. » (Jean 15:1-6.)

Ici, nous pouvons observer que (1.) Les personnes dont il est question étaient en Christ, des sarments du vrai cep.

(2.) Certaines de ces branches ne demeurent pas en Christ et « le Père les retranche ».

(3.) Les branches qui « ne demeurent pas » sont « jetées », chassées de Christ et de son Église.

(4.) Elles ne sont pas seulement « jetées », mais « desséchées » ; par conséquent, jamais greffées à nouveau.

(5.) Elles ne sont pas seulement « jetées et desséchées », mais aussi « jetées au feu ».

(6.) « Elles sont brûlées. » Il n'est pas possible que des mots déclarent avec plus de force que ceux qui sont des sarments du vrai cep peuvent finalement tomber.

« Mais cela, » dites-vous, « fournit un argument pour, et non contre, la persévérance des saints. » Quel bel argument en faveur de la persévérance finale que les paroles de Saint Paul à Timothée citées ci-dessus !

Comment répondez-vous donc ? « Il y a deux sortes de sarments en Christ le cep ; l'un fructueux, l'autre infructueux. Les uns sont éternellement choisis ; et ceux-ci demeurent en lui et ne peuvent jamais se retirer. » Non, c'est le point même qu'il vous faut prouver. Vous utilisez ici la pétition de principe.

« Les autres sortes de sarments sont ceux qui ne sont en Christ que par profession ; qui entrent dans les Églises, et ainsi sont comptés en Christ ; et ceux-ci dépérissent avec le temps. Ceux-ci n'ont jamais eu de vie, de grâce ou de fécondité de sa part. »

Vous n'offrez certainement pas cela en guise d'argument ! Vous prenez à nouveau pour acquis le point même à prouver.

Vous prouverez que « ce sont des sarments en Christ, qui n'ont jamais eu de vie ni de grâce de sa part, parce que les Églises de Judée et de Thessalonique sont dites être en Christ, bien que chacun des membres individuels n'ait été en lui de manière salvatrice ». Je nie cette conséquence qui n'est pas convaincante, à moins que vous ne puissiez prouver que ces mêmes Juifs ou Thessaloniens qui n'ont jamais eu de vie ou de grâce de sa part sont néanmoins dits par notre Seigneur comme étant « des sarments en lui ».

Il reste que les vrais croyants, qui sont des sarments du vrai cep, peuvent néanmoins finalement tomber.

73. Cinquièmement, ceux qui connaissent Christ aussi efficacement que cela puisse, et qui par cette connaissance ont échappé aux souillures du monde, peuvent encore retomber dans ces souillures et périr éternellement.

Car ainsi dit l'Apôtre Pierre : « si après s'être retirés des souillures du monde, par la connaissance du Seigneur et Sauveur Jésus-Christ », (le seul moyen possible d'y échapper), « ils s'y engagent de nouveau et sont vaincus, leur dernière condition est pire que la première. » (2 Pierre 2:20.)

Mais vous dites, (1.) « Leur connaissance n'était pas une connaissance expérimentale. » Comment prouver cela ? « Parce que s'il en avait été ainsi, ils n'auraient pas pu la perdre. » À nouveau vous utilisez la pétition de principe.

Vous dites (2.) « Se retirer des souillures du monde ne signifie rien de plus qu'une réforme extérieure. » Comment le prouver ? Vous n'en donnez aucune preuve.

Vous dites (3.) « Ces hommes n'ont jamais subi de changement. Ils n'étaient rien d'autre que des chiens et des porcs, non seulement avant et après, même lorsqu'ils s'abstenaient extérieurement d'énormités grossières. »

J'admets qu'avant et après ce temps, pendant lequel ils « se sont retirés des souillures du monde » (ou, comme le dit saint Pierre dans son épître, « la corruption qui existe dans le monde » [2 Pi 1:4]), ils pourraient bien être appelés « chiens » ou « porcs », pour leurs grossièreté. Par contre, qu'ils méritaient une telle appellation durant ce temps, je ne puis l'admettre sans preuve.

Il reste que ceux qui, par la connaissance intime de Christ, se sont retirés des souillures du monde peuvent encore retomber dans ces souillures et périr éternellement.

74. Sixièmement, ceux qui voient la lumière de la gloire de Dieu dans la face de Jésus-Christ, et qui ont été rendus participants du Saint-Esprit, du témoignage et des fruits de l'Esprit, peuvent néanmoins tomber loin de Dieu au point de périr éternellement.

En effet, ainsi dit l'écrivain aux Hébreux : « Car il est impossible que ceux qui ont été une fois éclairés, qui ont goûté le don céleste, qui ont eu part au Saint-Esprit, qui ont goûté la bonne parole de Dieu et les puissances du siècle à venir, et qui sont tombés, soient encore renouvelés et amenés à la repentance, puisqu'ils crucifient pour leur part le Fils de Dieu et l'exposent à l'ignominie. » (He 6:4-6.)

Toute personne sans préjugés ne doit-elle pas voir que les expressions utilisées ici sont si fortes et si claires, qu'elles ne peuvent, sans déformation grossière et évidente, être comprises que comme désignant les vrais croyants ?

« Pourtant l'Apôtre fait une supposition : « S'ils tombent » ».

L'Apôtre ne fait aucune supposition. Il n'y a pas de « si » dans l'original. Les mots sont : « αδυνατον γαρ τους απαξ φωτισθεντας [...] και παραπεσοντας [...] ». [He 6:4-6, TR1550] ; c'est-à-dire, en langage clair, « il est impossible que ceux qui ont été une fois éclairés, [...] et qui sont tombés, soient encore renouvelés. » "

« Non. Les mots de l'original sont littéralement : "il est impossible que ceux qui ont été une fois éclairés, et qui tombés" c'est-à-dire, pourraient tomber, c'est-à-dire, en langage clair, "s'ils venaient à tomber". »

Excusez-moi de parler clairement ici. « Un homme mentira-t-il pour Dieu ? » Soit vous, soit moi ; car j'affirme catégoriquement (et que tous ceux qui comprennent le grec jugent entre nous) que les mots de l'original ne sont pas littéralement « et qui tombés » (si cela avait été le cas on aurait dû avoir και παραπιπτοντας, au présent ; et non και παραπεσοντας, à l'indéfini), mais « et sont tombés », autant que le permette notre langue.

Par conséquent, ici, il n'y a pas de « si » dans ce cas, ni de supposition, mais une simple déclaration de fait.

75. « Pourquoi donc imaginez-vous que ces personnes étaient de vrais croyants ? » Car toutes les expressions, dans leur sens naturel l'impliquent.

Ils « ont été une fois éclairés » ; une expression familière à l'Apôtre, jamais appliquée par lui à d'autres que les croyants. Par exemple : « afin que le Dieu de notre Seigneur Jésus-Christ, le Père de gloire, vous donne un esprit de sagesse et de révélation dans sa connaissance ; qu'il illumine les yeux de votre cœur, pour que vous sachiez quelle est l'espérance qui s'attache à son appel, quelle est la richesse de la gloire de son héritage qu'il réserve aux saints, ». (Éphésiens 1:17-18). Voir aussi : « Car Dieu, qui a dit : La lumière brillera du sein des ténèbres ! a fait briller la lumière dans nos cœurs pour faire resplendir la connaissance de la gloire de Dieu sur la face de Christ. » (2 Corinthiens 4:6.)

« Non, "ils ont été une fois éclairés" signifie seulement qu'ils étaient baptisés ou connaissaient les doctrines de l'Évangile. » Je ne peux pas le croire, jusqu'à ce que vous m'apportiez quelques passages des écrits de saint Paul, où cette expression est évidemment prise dans l'un ou l'autre de ces sens.

Considérons les expressions : ils « ont goûté le don céleste », (ainsi appelé avec force) et « ont eu part au Saint-Esprit ».

Saint Pierre associe la seconde au baptême : « que chacun de vous soit baptisé au nom de Jésus-Christ, pour le pardon de vos péchés ; et vous recevrez le don du Saint-Esprit. » (Actes 2:38,) par lequel l'amour de Dieu était répandu dans leurs cœurs, avec tous les autres fruits de l'Esprit.

En ce qui concerne l'expression « ont goûté le don céleste », celle-ci est tirée du Psalmiste : « Goûtez et voyez combien l'Éternel est bon ! » [Ps 34:9 S21]. Comme s'il avait dit : Soyez aussi assurés de son amour que de tout ce que vous voyez de vos yeux, et que cette assurance soit douce à votre âme, comme le miel est à votre palais.

« Cela signifie seulement qu'ils avaient des notions de rémission des péchés et du ciel, et quelques désirs en eux ; et ils avaient reçu les dons extraordinaires du Saint-Esprit. » Vous l'affirmez, mais sans la moindre preuve.

Il reste que ceux qui voient la lumière de la gloire de Dieu dans la face de Jésus-Christ, et qui ont été rendus participants du Saint-Esprit, du témoignage et des fruits de l'Esprit, peuvent néanmoins tomber loin de Dieu au point de périr éternellement.

76. Septièmement, ceux qui vivent par la foi peuvent encore tomber loin de Dieu et périr éternellement.

Car ainsi dit l'Apôtre : « Et mon juste vivra par la foi ; mais s'il se retire, mon âme ne prend pas plaisir en lui. » (Hébreux 10:38.) « Le juste » (la personne justifiée, dont on

ne peut dire que cela) « vivra par la foi », dès maintenant vivra la vie qui est cachée avec Christ en Dieu, et s'il persévère jusqu'à la fin, il vivra avec Dieu pour toujours. « Mais s'il se retire » dit le Seigneur, « mon âme ne prend pas plaisir en lui », c'est-à-dire que je le rejetterai complètement : En conséquence, le retrait dont il est question ici est précisé dans le verset qui suit immédiatement par les mots : « se retirent pour se perdre ».

« Pourtant la personne se retirant n'est pas la même que celle dont on dit qu'elle vit par la foi. »

Je réponds, (1.) Qui est-ce alors ? Un homme peut-il se retirer de la foi s'il n'y est jamais venu ? D'autre part, (2.) Si le texte avait été plus correctement traduit, il n'y aurait eu aucune base à cette objection. En effet l'original dit :

« ο δε δικαιος εκ πιστεως ζησεται και εαν υποστειληται [...] » [He 10 :38, TR1550]. Si « ο δικαιος », « le juste » qui vivra par la foi (c'est ce que l'expression implique nécessairement, puisqu'il n'y a pas d'autre nominatif du verbe), « se retire, mon âme ne prend pas plaisir en lui. »

« Cette traduction là est également inexacte. » Veuillez me montrer où.

« J'admets qu'il peut se retirer bien que cela ne soit pas vers la perdition. » Dans ce cas, ce n'est pas de se retirer dont il est question ici.

« Il ne s'agit que d'une supposition, qui ne prouve aucun fait. » Vous prenez comme règle générale que les suppositions ne prouvent aucun fait. C'est inexact. Ce n'est pas toujours le cas, mais cela l'est souvent. Or, si c'est le cas, ou non, dans un texte particulier, cela doit être jugé d'après la nature de la supposition, et d'après les mots précédents et suivants.

« L'insertion de *n'importe quel homme* dans le texte est conforme à la construction grammaticale de la phrase. » Cela, je le nie totalement. Il n'y a pas besoin d'une telle insertion. Le nominatif précédent suffit.

« Celui qui vit par la foi ne peut reculer : « ceux qu'il a justifiés, il les a aussi glorifiés. » [Ro 8:30] » Cela ne prouve rien de plus que tous ceux qui sont glorifiés sont d'abord pardonnés et sanctifiés.

« Non, mais saint Paul dit : « Car vous êtes morts, et votre vie est cachée avec Christ en Dieu. Quand Christ, votre vie, paraîtra, alors vous paraîtrez aussi avec lui dans la gloire. » Assurément, s'il y a de la persévérance. « Quiconque vit et croit en lui ne mourra jamais. » [Jn 11:26].

77. « Pour en venir plus au point : J'affirme que ce texte est si loin de militer contre la persévérance, qu'il l'établit grandement. » Vous êtes très malheureux dans votre choix de textes pour établir cette doctrine. Deux d'entre eux l'établissent, tout comme celui-ci, comme nous l'avons déjà vu. Maintenant, je vous prie, laissez-nous entendre comment vous prouvez votre persévérance à partir de ce texte.

« Très facilement. Voici deux sortes de personnes mentionnées ; celle qui vit par la foi, et celle qui recule vers la perdition. »

Non, c'est là même la question. Je n'admets pas que deux personnes soient mentionnées dans le texte. J'ai montré qu'il s'agit d'une seule et même personne qui a vécu autrefois par la foi et qui s'est ensuite retirée.

Pourtant j'admets autant : deux sortes de croyants sont mentionnés dans le verset suivant ; certains qui se retirent et d'autres qui persévèrent. L'Apôtre reconnaît, « Nous, nous ne sommes pas de ceux qui se retirent pour se perdre ». Qu'allez-vous en déduire ? Ceci est si loin de contredire ce qui a été observé auparavant, qu'il le confirme manifestement. C'est une autre preuve qu'il y en a qui se retirent vers la perdition, bien qu'ils n'aient pas été de ce nombre à la base.

Je dois encore affirmer que le texte est correctement traduit ; et je le prouve ainsi : Le texte original est le suivant : « Voici, son âme s'est enflée, elle n'est pas droite en lui ; Mais le juste vivra par sa foi ». (Habacuc 2:4.) Voici le rendu de la Septante : « ἐὰν ὑποστείληται, οὐκ εὐδοκεῖ ἡ ψυχὴ μου ἐν αὐτῷ· ὁ δὲ δίκαιος ἐκ πίστεώς μου ζήσεται. » Soit littéralement : « mais s'il se retire, mon âme ne prend pas plaisir en lui ; mon juste vivra par la foi », c'est-à-dire la foi en moi.

Ici, l'homme, dans la première clause, qui « se retire », se distingue de celui, dans la clause suivante, qui vit par la foi.

« Pourtant l'Apôtre cite le texte de cette traduction. »

Exact ; mais il ne « distingue pas l'homme dans la première clause qui "se retire" de celui, dans la seconde, qui "vit par la foi" ». Il inverse l'ordre de la phrase, plaçant la dernière clause de celui-ci en premier. Par ce moyen, il arrive que, bien qu'en traduisant ce texte de la Septante, nous devrions insérer « un homme », (parce qu'il n'y a pas de nominatif précédent), cependant en le traduisant de l'Apôtre, il n'y a aucun besoin de l'insérer, voyant que ὁ δίκαιος se tient juste avant. Dès lors, une telle insertion serait faire nette violence au texte ; qui, par conséquent, n'est pas correctement traduit.

Il reste que ceux qui vivent par la foi peuvent encore tomber loin de Dieu et périr éternellement.

78. Huitièmement, ceux qui sont sanctifiés par le sang de l'alliance peuvent chuter au point de périr éternellement.

Car ainsi dit encore l'Apôtre : « Car, si nous péchons volontairement après avoir reçu la connaissance de la vérité, il ne reste plus de sacrifice pour les péchés, mais une attente terrible du jugement et l'ardeur d'un feu qui dévorera les rebelles. Celui qui a violé la loi de Moïse meurt sans miséricorde, sur la déposition de deux ou de trois témoins ; de quel pire châtement pensez-vous que sera jugé digne celui qui aura foulé aux pieds le Fils de Dieu, qui aura tenu pour profane le sang de l'alliance, par lequel il a été sanctifié, et qui aura outragé l'Esprit de la grâce ? » [He 10:26-29]

Il est indéniablement clair, (1.) Que la personne mentionnée ici a été autrefois sanctifiée par le sang de l'alliance. (2.) Qu'elle a ensuite, par un péché connu et volontaire, foulé aux pieds le Fils de Dieu. Et, (3.) Qu'elle a encouru par la présente une peine plus douloureuse que la mort ; à savoir, la mort éternelle.

« Non, l'antécédent immédiat du pronom « il » est « le Fils de Dieu ». C'est donc lui, et non l'apostat, qui a été sanctifié (mis à part pour son office sacerdotal) par le sang de l'alliance.

Soit vous avez oublié de regarder l'original, soit votre mémoire fait défaut. « Le Fils de Dieu » n'est pas l'antécédent immédiat du pronom « il ». Les mots sont les suivants : « de quel pire châtement pensez-vous que sera jugé digne celui qui aura foulé aux pieds le Fils de Dieu », « ποσω δοκειτε χειρονος αξιωθησεται τιμωριας ο τον υιον του θεου καταπατησας και το αιμα της διαθηκης κοινον ηγησαμενος εν ω ηγιασθη » ? Vous voyez que ηγησαμενος, et non νιος, est l'antécédent immédiat du pronom « il ». Par conséquent, c'est l'apostat, et non le Fils de Dieu, qui est ici dit sanctifié.

« S'il a été sanctifié, cela ne peut cependant pas être compris comme une sanctification intérieure. Par conséquent, cela doit signifier, soit qu'il a dit qu'il était sanctifié, soit qu'il a fait une profession extérieure de religion. »

Pourquoi le mot ne pourrait-il être compris dans son sens propre, naturel, de sanctification intérieure ?

« Parce que c'est par l'Esprit de Dieu. » De cette considération même, il apparaît que cela doit être compris de la sanctification intérieure ; car les mots qui suivent immédiatement sont « et qui aura outragé l'Esprit de la grâce », cette grâce même par laquelle il a été une fois sanctifié.

Il reste que ceux qui sont sanctifiés par le sang de l'alliance peuvent encore périr éternellement.

79. Si vous vous imaginez que ces textes ne suffisent pas à prouver qu'un vrai croyant peut finalement tomber, j'en proposerai quelques-uns de plus à votre considération, que je vous prie de peser davantage :

« Vous » (chrétiens) « êtes le sel de la terre. Mais si le sel perd sa saveur, avec quoi la lui rendra-t-on ? Il ne sert plus qu'à être jeté dehors, et foulé aux pieds par les hommes. » (Matthieu 5:13.)

« Lorsque l'esprit impur est sorti d'un homme » (comme il peut sortir de toute personne qui croit véritablement), « il va par des lieux arides, cherchant du repos, et il n'en trouve point. Alors il dit : Je retournerai dans ma maison d'où je suis sorti ; et, quand il arrive, il la trouve vide, balayée et ornée. Il s'en va, et il prend avec lui sept autres esprits plus méchants que lui ; ils entrent dans la maison, s'y établissent, et la dernière condition de cet homme est pire que la première » (Mt 12:43-45.)

« Et, parce que l'iniquité se sera accrue, l'amour » (envers Dieu et l'homme) « du plus grand nombre se refroidira. Mais celui qui persévérera jusqu'à la fin sera sauvé. (Mt 24:12-13)

« Quel est donc le serviteur fidèle et prudent, que son maître a établi sur ses gens, [...] Mais, si c'est un méchant serviteur, (sage et fidèle comme il l'était autrefois) s'il se met à battre ses compagnons, [...] le maître de ce serviteur viendra [...] il le mettra en pièces, et lui donnera sa part avec les hypocrites ». (Mt 24 :45-51) Les apostats, ne valant pas mieux qu'eux.

« Prenez garde à vous-mêmes, de crainte que vos cœurs ne s'appesantissent par les excès du manger et du boire, et par les soucis de la vie, et que ce jour ne vienne sur vous à l'improviste ;» (Luc 21:34). Afin « de paraître debout devant le Fils de l'homme. ». [Luc 21:36]

« Si vous demeurez dans ma parole, vous êtes vraiment mes disciples ; vous connaîtrez la vérité, et la vérité vous affranchira. » (Jean 8:31, 32.)

« Mais je traite durement mon corps et je le tiens assujetti, de peur d'être moi-même désapprouvé après avoir prêché aux autres. » (1 Corinthiens 9:27.)

« Nos pères [...] ont tous mangé le même aliment spirituel, et qu'ils ont tous bu le même breuvage spirituel, car ils buvaient à un rocher spirituel qui les suivait, et ce rocher était Christ. Mais la plupart d'entre eux ne furent point agréables à Dieu, puisqu'ils périrent dans le désert. Or, ces choses sont arrivées pour nous servir d'exemples [...] Ainsi donc, que celui qui croit être debout prenne garde de tomber ! » (1 Co 10:1-12.)

« Puisque nous travaillons avec Dieu, nous vous exhortons à ne pas recevoir la grâce de Dieu en vain. » (2 Corinthiens 6:1.) Cela serait impossible si aucun de ceux qui ont reçu la grâce ne pouvait périr.

« Vous êtes déçus de la grâce. » (Galates 5:4.) « Nous moissonnerons au temps convenable, si nous ne nous relâchons pas. » (Ga 6:9.) Par conséquent, nous ne moissonnerons pas, si nous nous relâchons.

« Nous sommes devenus participants de Christ, pourvu que nous retenions fermement jusqu'à la fin l'assurance que nous avions au commencement » (Hébreux 3:14.)

« Tenez-vous sur vos gardes, de peur qu'entraînés par l'égarement des impies, vous ne veniez à déchoir de votre fermeté » (2 Pierre 3:17.)

« Prenez garde à vous-mêmes, afin que vous ne perdiez pas le fruit de votre travail, » (2 Jean 8.) « Retiens ce que tu as, afin que personne ne prenne ta couronne. » (Ap 3:11.)
Et, pour conclure :

« C'est ainsi que mon Père céleste vous traitera, si chacun de vous ne pardonne à son frère de tout son cœur. » (Matthieu 18:35.) Alors ! Comment ? Il retirera le pardon qu'il avait accordé et vous livrera aux tourments.

14. Fondements et conséquences pratiques de ces doctrines

80. « Pourquoi, alors rendez-vous le salut conditionnel. » Je ne le rends ni conditionnel ni inconditionnel. Par contre, je déclare exactement ce que je trouve dans la Bible, ni plus ni moins ; à savoir, le salut est acheté pour chaque enfant de l'homme, et effectivement donné à tout croyant. Si vous appelez cela salut conditionnel, Dieu l'a fait ainsi dès le commencement du monde ; et il l'a déclaré ainsi, à plusieurs reprises et de diverses manières ; Autrefois par Moïse et les prophètes, et plus tard par le Christ et ses apôtres.

« Alors je ne pourrai jamais être sauvé ; car je ne peux remplir aucune condition ; car je ne peux rien faire. Non, ni moi, ni aucun homme sous le ciel, sans la grâce de Dieu. "Mais je peux tout faire par Christ qui me fortifie." » Donc, tu peux ; ainsi peut chaque croyant. Ainsi, il vous a fortifié et vous fortifiera de plus en plus, si vous ne résistez pas volontairement jusqu'à éteindre son Esprit.

81. « Non, mais Dieu doit agir irrésistiblement en moi, sinon je ne serai jamais sauvé. » Attendez ! Considérez ce mot. Vous avancez à nouveau une doctrine qui n'a pas un texte simple et clair pour la soutenir. J'admets qu'il est possible que Dieu, à certains moments, agisse irrésistiblement dans certaines âmes. Je crois qu'il le fait. Pouvez-vous en déduire qu'il travaille toujours ainsi dans tous ceux qui sont sauvés ? Hélas ! mon frère, quel genre de conclusion est-ce ? Par quel passage de l'Écriture le prouvez-vous ? Où, je vous prie, est-il écrit qu'une personne n'est sauvée que par une grâce irrésistible ? Par la toute-puissante grâce, par ce seul pouvoir auquel tout est possible, cela je l'admets. Mais montrez-moi un seul passage clair des Écritures montrant que « toute grâce salvatrice est irrésistible ».

82. Non seulement cette doctrine n'est pas appuyée par l'Écriture, mais elle en est carrément contraire. Comment allez-vous la concilier (par exemple) avec les textes suivants ?

« Il envoya ses serviteurs appeler ceux qui étaient invités aux noces ; mais ils ne voulurent pas venir. » (Matthieu 22:3, etc.) « Il ne put faire là aucun miracle, [...] Et il s'étonnait de leur incrédulité » (Marc 6:5, 6.) « Des pharisiens et des docteurs de la loi étaient là assis [...] ; et la puissance du Seigneur se manifestait par des guérisons. » (Luc 5:17.) Néanmoins, ils n'ont pas été guéris en fait, comme le montrent les paroles qui suivent immédiatement. « Mais les pharisiens et les docteurs de la loi, [...] ont rendu nul à leur égard le dessein de Dieu. » (Luc 7:30.) « Jérusalem, Jérusalem, [...] combien de fois ai-je voulu rassembler tes enfants, [...], et vous ne l'avez pas voulu ! » (Luc 13:34.) « C'est l'Esprit qui vivifie ; [...] Les paroles que je vous ai dites sont Esprit et vie. Mais il en est parmi vous quelques-uns qui ne croient point. » (Jean 6:63-64) Par conséquent, cet Esprit n'a pas agi irrésistiblement. « Vous vous opposez toujours au Saint-Esprit. Ce que vos pères ont été, vous l'êtes aussi » (Actes 7:51.) « Puisque vous la repoussez, et que vous vous jugez vous-mêmes indignes de la vie éternelle » (Actes

13:46.) « N'endurcissez pas vos cœurs [...] Prenez garde, frères, que quelqu'un de vous n'ait un cœur mauvais et incrédule, au point de se détourner du Dieu vivant. » (Hébreux 3:8, 12.) « Gardez-vous de refuser d'entendre celui qui parle » (Hébreux 12:25.)

83. Je ne fais que vous donner une illustration des innombrables passages des Écritures qui pourraient être produits sur ce sujet. Pourquoi adhérez-vous à une opinion non seulement non étayée par, mais totalement contraire à la fois à la raison et à l'Écriture ? Soyez heureux d'observer ici aussi cela ; vous ne devriez pas considérer la doctrine de la grâce irrésistible en elle-même, pas plus que celle de l'élection inconditionnelle ou de la persévérance finale ; mais en connexion avec la réprobation inconditionnelle : Cette meule qui pend au cou de toute votre hypothèse.

Direz-vous : « J'y adhère, à cause de son utilité » ? En quoi réside cette utilité ? « Elle exalte Dieu et avilit l'homme. » En quel sens exalte-t-elle Dieu ? Dieu en lui-même est exalté au-dessus de toute louange. Votre pensée, donc, je suppose, est la suivante : cela montre aux autres à quel point il est exalté dans la justice, la miséricorde et la vérité. Pourtant, le contraire direct de cela a été démontré en général. Il a été démontré, par diverses considérations, que Dieu n'est pas exalté, mais plutôt déshonoré, et au plus haut degré, en le supposant mépriser l'ouvrage de ses propres mains, soit la plus grande partie des âmes qu'il a faites. Concernant l'abaissement de l'homme ; si vous entendez par là que cette opinion humilie vraiment les hommes qui la tiennent, je crains que cela ne soit pas le cas, (et j'ai eu grande occasion de faire le procès de cette idée). Je n'ai pas observé que tous, ou même la plupart de ceux qui la tiennent, soient plus humbles que les autres hommes. Je ne pense pas non plus que vous direz que parmi ceux qui ne s'y tiennent pas, il n'y a pas d'humbles. : de sorte que ce n'est ni un moyen nécessaire ni un moyen certain d'humilité. De plus, s'il en est ainsi parfois, cela ne fait que prouver que Dieu peut tirer le bien du mal.

84. La vérité n'est ni ceci ni cela, mais l'amour de Dieu qui humilie l'homme, et cela seulement. Que cela ne soit répandu dans son cœur, et il aura horreur de la poussière et de la cendre. Dès que cela entre dans son âme, une humble honte couvre son visage. Cette pensée : « Qui est Dieu ? Qu'a-t-il fait pour moi ? » est immédiatement suivie de « Que suis-je ? » Ainsi, il ne sait que faire, ni où se cacher, ni comment s'abaisser suffisamment devant le grand Dieu d'amour, dont il sait maintenant que, telle est sa majesté, telle est sa miséricorde. Que celui qui a senti cela (quelle que soit son opinion) dise s'il pouvait alors s'en glorifier ; s'il pouvait s'attribuer une part quelconque de son salut, ou la gloire d'une bonne parole ou pensée. Appuyez-vous donc sur ce roseau brisé pour obtenir de l'humilité ; mais que l'amour de Dieu humilie plutôt mon âme !

85. « C'est cette doctrine même qui le recommande. Elle fait que les hommes aiment Dieu. » Je réponds comme avant. Accidentellement, cela peut être le cas ; car Dieu peut tirer le bien du mal. En revanche, vous ne direz pas que tous ceux qui la détiennent aiment Dieu ; ce n'est donc pas un moyen certain d'y parvenir. Vous ne direz pas non plus qu'aucun n'aime Dieu, parmi ceux qui n'y adhèrent pas : ce n'est donc pas non plus

un moyen nécessaire. En effet, quand vous parlez de « faire aimer Dieu aux hommes », vous ne savez pas ce que vous dites. Vous menez les hommes dans plus de danger que vous ne le pensez. Vous les amenez presque inévitablement à se reposer sur cette opinion ; vous les coupez d'une véritable dépendance à l'égard de la fontaine d'eau vive, et vous les fortifiez en se taillant des citernes fissurées, qui ne peuvent contenir aucune eau.

86. C'est ma grande objection à la doctrine de la réprobation, ou (ce qui revient au même) de l'élection inconditionnelle. Que c'est une erreur, je le sais ; car, si cela était vrai, toute l'Écriture prise globalement serait fausse. Néanmoins, ce n'est pas seulement pour cela (parce que c'est une erreur) que je m'y oppose si vivement, mais parce que c'est une erreur d'une conséquence pernicieuse pour l'âme des hommes ; parce qu'elle tend directement et naturellement à entraver l'œuvre intérieure de Dieu à chaque étape de celle-ci.

87. Par exemple : Un homme est-il négligent et insouciant, complètement mort dans ses offenses et ses péchés ? Exhorte-le donc (à supposer qu'il soit de votre avis) à prendre quelque soin de son âme immortelle. « Je prends soin ! » dit-il : « A quoi cela sert-il ? Ce qui doit être, doit être : Si je suis élu, je dois être sauvé ; et si je ne le suis pas, je dois être damné. » Ainsi, le raisonnement est aussi juste et fort qu'il est évident et naturel. Il ne sert à rien de dire : « Les hommes peuvent abuser de n'importe quelle doctrine. » Oui, ils le peuvent. Par contre ce n'est pas abuser de la vôtre. Il s'agit là de l'utilisation simple et naturelle de celle-ci. Les prémisses ne peuvent pas être niées (selon votre schéma) et la conséquence est tout aussi claire et indéniable. L'homme est-il quelque peu sérieux et pensif de temps en temps, quoique généralement froid et tiède ? Pressez-le donc pour attiser le don qui est en lui, à travailler à son propre salut avec crainte et tremblement. « Hélas », dit-il, « que puis-je faire ! Vous savez bien que l'homme ne peut rien faire. » Si vous répondez : « Cependant vous ne désirez pas le salut ; vous ne voulez pas être sauvé. » « C'est possible », dit-il, « mais Dieu m'y disposera le jour de sa puissance. » Alors, attendant une grâce irrésistible, il s'endort plus vite que jamais. Revoyez-le, quand il se réveille complètement du sommeil ; quand, malgré ses principes, la peur et le tremblement l'envahissent, et qu'une terreur horrible l'a submergé. Comment donc consolerez-vous celui qui est presque englouti par trop de chagrin ? Le cas échéant, en appliquant les promesses de Dieu. Alors qu'avec ces doctrines, il est clôturé de tous côtés. « Ce sont vraiment, dit-il, de grandes et précieuses promesses. Pourtant, elles n'appartiennent qu'aux élus. Elles ne sont donc rien pour moi. Je ne suis pas de leur nombre. Je ne pourrai jamais l'être ; car son décret est immuable. A-t-il déjà goûté la bonne parole, et les puissances du monde à venir ? Étant justifié par la foi, a-t-il la paix avec Dieu ? Alors le péché n'a pas de pouvoir sur lui. De ce fait, peu à peu, considérant qu'il peut tomber effectivement dans le mal, sans pour autant tomber finalement, il a moins d'estime pour lui-même qu'il en avait au début ; il devient petit à petit fainéant, jusqu'à ce qu'il retombe sous peu dans le péché dont il s'était véritablement échappé. Dès que vous percevez qu'il est à nouveau empêtré et vaincu, vous appliquez les passages de l'Écritures relatives à cet état. Vous le conjurez de ne

plus endurcir son cœur, de peur que son dernier état ne soit pire que le premier. « Comment est-ce possible ? » Il dit simplement : « Une fois en grâce, toujours en grâce ; et je suis sûr que j'ai été en grâce une fois. Vous n'arracherez jamais ce bouclier ». Ainsi, il continue de pécher et de dormir jusqu'à ce qu'il se réveille en enfer.

88. L'observation au jour le jour de tristes exemples de ces ravages épouvantables que le diable fait aux âmes, surtout à celles qui avaient commencé à bien courir, au moyen de cette doctrine antiscrituraire, me contraint à m'y opposer d'après le même principe avec lequel je travaille pour sauver les âmes de la destruction. Il ne suffit pas non plus de demander : n'y en a-t-il pas aussi beaucoup qui déforment la doctrine opposée à leur propre destruction ? Oui, il y en a, mais cela n'est pas le cas pour le point considéré. En effet, il n'y a en fait pas du tout de déformation : la doctrine de la prédestination inconditionnelle conduit naturellement aux chambres de la mort.

Qu'un exemple soit proposé dans chacune de ces doctrines, pour en illustrer la différence de sorte que tout un chacun le comprenne. Je dis : « Christ est mort pour tous. Il a goûté la mort pour tout homme, et il veut que tous les hommes soient sauvés. » « Oh, » dit un auditeur, « alors je peux être sauvé quand je veux ; afin que je puisse pécher en toute sécurité un peu plus longtemps. » Non ; ce n'est pas une conséquence de ce que j'ai dit ; les mots sont forcés pour déduire ce qui ne suit pas. Vous dites : « Christ n'est mort que pour les élus ; et tous ceux-là devront être sauvés. » « Oh, » dit un auditeur, « alors si je suis l'un des élus, je serai sauvé. Par conséquent, je peux sans danger pécher un peu plus longtemps ; car mon salut ne peut manquer. » Ceci est une simple conséquence de ce que vous avez dit : les mots ne sont pas du tout forcés. Rien de plus n'est déduit que ce qui découle clairement et indéniablement des prémisses. D'ailleurs, la même observation peut être faite sur chaque article de cette doctrine. Chaque branche de celle-ci, comme celle que nous venons de voir (bien que la sagesse de Dieu puisse parfois en tirer du bien), a une tendance naturelle, authentique, sans aucune altération, à empêcher ou à entraver la sainteté.

89. Frères, mentiriez-vous pour la cause de Dieu ? Je suis persuadé que vous ne le feriez pas. Pensez donc que tel que vous êtes, tel je suis : je dis la vérité, devant Dieu mon juge ; je parle non de ceux qui ont été formés à cette doctrine, mais de ceux qui ont récemment été amenés à cette opinion. J'en ai connu beaucoup de ces derniers ; mais je n'en ai pas connu un sur dix de tout ce nombre, chez qui il n'a produit rapidement certains des effets susmentionnés, selon l'état d'âme dans lequel ils se trouvaient alors. J'en ai connu un seul parmi eux tous, qui, après l'observation la plus fidèle et la plus impartiale de cette doctrine, n'a pas manifesté au bout d'un an, que son cœur était changé, non pas en mieux, mais en pire.

90. Je sais en effet que vous ne pouvez pas facilement croire cela. Cependant, que vous le croyiez ou non, vous croyez, aussi bien que moi, que sans la sainteté personne ne verra le Seigneur. Ne pouvons-nous pas alors, au moins, nous accorder sur cela, en déclarant la nature de la sainteté intérieure, et en témoignant toute la nécessité de celle-

ci ? Puissions-nous tous nous assembler pour déraciner les roseaux brisés sur lesquels tant se reposent, n'ayant ni sainteté intérieure ni extérieure, et en lesquels ils se fient paresseusement. Dans la mesure du possible, unissons-nous pour détruire les œuvres du diable et pour établir le royaume de Dieu sur la terre, pour promouvoir la justice, la paix et la joie dans le Saint-Esprit.

De quelque opinion ou confession que nous soyons, nous devons servir Dieu ou le diable. Si nous servons Dieu, notre accord est bien plus grand que notre différence. Par conséquent, dans la mesure du possible, en mettant de côté cette différence, unissons-nous pour détruire les œuvres du diable, pour amener tout ce que nous pouvons de la puissance des ténèbres dans le royaume du Fils bien-aimé de Dieu. Aidons-nous les uns les autres à apprécier de plus en plus la grâce glorieuse par laquelle nous nous tenons, et à grandir chaque jour dans cette grâce et dans la connaissance de notre Seigneur Jésus-Christ.